



SEVE

Sciences • Environnement
Vulgarisation • Expertise

www.seve.nc

Marine AUBERT, PhD - Ridet 1 538 297.001

marine@seve.nc - tel. +687 86.99.29

Réalisation du bilan, de l'évaluation et de la prospective de la stratégie de conservation des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie



RAPPORT DE PHASE 2

PROGRAMMATION STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE DE LA STRATEGIE FORET SECHE EN NOUVELLE-CALEDONIE A L'HORIZON 2035 - SFS 2035

Avec le soutien financier du Ministère en charge de l'écologie et de l'Office français de la biodiversité



Septembre 2023





HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Auteur et contributeurs	Date	Destinataires	Commentaires reçus
V1	Marine AUBERT - SEVE	24.08.2023	ANCB, DDEE/PN, DDDT/PS, DINUM/NC, OFB, DAFE, CI, WWF, IAC, IRD, UNC, Sénat coutumier, AFMNC, AMNC	ANCB, OFB, DDDT/PS
V2	Marine AUBERT - SEVE	8.09.2023	ANCB	ANCB
VF	Marine AUBERT - SEVE	18.09.2023	ANCB	Pas de commentaires supplémentaires, document validé le 22.09.2023



TABLE DES MATIERES

I. Introduction.....	8
A. Contexte.....	8
B. Enjeux de l'élaboration de la stratégie.....	9
C. Objectifs de l'élaboration de la stratégie.....	9
D. Principes fondamentaux.....	9
E. Périmètre de la stratégie.....	10
F. Nature du document.....	10
II. Travaux préliminaires à l'élaboration d'une stratégie forêt sèche en Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2035.....	12
A. Synthèse des leçons tirées de l'évaluation de la stratégie 2013-2022.....	12
1. Forces et faiblesses de la stratégie 2013-2022.....	12
2. Recommandations pour la future stratégie de conservation des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie.....	14
B. Attentes des parties prenantes.....	14
1. Surface occupée par les forêts sèches de Nouvelle-Calédonie.....	15
2. Travaux de restauration active des écosystèmes de forêt sèche en Nouvelle-Calédonie.....	16
3. Sauvegarde des espèces rares et menacées de forêt sèche en Nouvelle-Calédonie.....	16
4. Protection physique des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie.....	17
5. Protection réglementaire des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie.....	18
6. Efforts de gestion des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie.....	19
7. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales (cerfs, cochons, rongeurs, etc.) et végétales en forêts sèches en Nouvelle-Calédonie.....	19
8. Lutte contre le risque feu sur les forêts sèches en Nouvelle-Calédonie.....	20
9. Évitement, réduction et compensation du défrichement des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie.....	21
10. Développement des connaissances techniques et scientifiques sur les forêts sèches de Nouvelle-Calédonie.....	21
11. Sensibilisation du grand public et des scolaires sur les forêts sèches de Nouvelle-Calédonie.....	22
C. Construction participative d'un scénario stratégique.....	23
1. Méthodologie participative.....	23
2. Facteurs d'influence.....	24
3. Propositions de scénarios.....	28
4. Construction d'un scénario final convergent.....	36
D. Articulation avec les stratégies et programmes présentant des opportunités de synergies.....	44
1. En Nouvelle-Calédonie.....	44
2. À l'échelle nationale, européenne, régionale et internationale.....	46
3. Recommandations pour la gestion des forêts et de la biodiversité.....	49
III. Stratégie forêt sèche de Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2035.....	52
A. Axes structurants de la stratégie.....	52
1. Axe A : Sécurisation.....	52
2. Axe B : Mobilisation.....	53
3. Axe C : Qualité écologique.....	53
4. Axe D : Reconquête spatiale.....	54
B. Cadre logique simplifié.....	55
C. Programme opérationnel détaillé.....	55
IV. Potentielles sources de financement extérieures.....	75
1. Budget de la SFS.....	75
2. Financements publics.....	76
3. Partenariats avec le secteur privé.....	77



TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Répartition des catégories de parties prenantes représentées par les répondants à la consultation relative à la programmation 2013-2022 de la SCFS (un répondant peut appartenir à plusieurs catégories)	15
Figure 2 : Membres du GT (PS, PN, OFB, ANCB) lors de l'atelier participatif du 27 avril 2023.....	23
Figure 3 : Répartition des variables exerçant une influence directe ou indirecte sur l'état futur de la conservation des FS en NC, selon l'importance (faible ou forte) de cette influence, la direction (certaine ou incertaine) de leur évolution à moyen terme, et les liens d'influence inter-variables.....	26



LEXIQUE DES ACRONYMES

AMCE : Autres mesures de conservation efficace

AFMNC : Association française des maires de Nouvelle-Calédonie

AMNC : Association des maires de Nouvelle-Calédonie

ANCB : Agence néo-calédonienne de la biodiversité

AP : Aire protégée

BPF : Brigade provinciale forestière

CA : Conseil d'administration

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CF 988 : Centre de formation des pompiers de Nouvelle-Calédonie

CI : Conservation International

CS : Conseil scientifique

CTFS : Comité technique « Forêt sèche »

DAFE : Direction de l'agriculture, des forêts et de l'environnement, détachée de l'État français

DDDT : Direction du développement durable et des territoires de la province Sud

DINUM : Direction du numérique et de la modernisation du gouvernement de Nouvelle-Calédonie

DSCGR : Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques du gouvernement de Nouvelle-Calédonie

ERC : Éviter, réduire, compenser

ERM : Espèce rare et menacée

FS : Forêt sèche

GIP : Groupement d'intérêt public

GT : Groupe de travail

IAC : Institut agronomique néo-calédonien

IRD : Institut pour la recherche et le développement

IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

MED : mise en défens

OFB : Office français de la biodiversité

PG : plan de gestion

PN : province Nord

PROE : Programme Régional Océanien de l'Environnement

PS : province Sud

SCFS : Stratégie de conservation des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie, programmation 2013-2022

SFS 2035 : stratégie forêts sèches de Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2035

SNB : Stratégie Nationale Biodiversité

SNAP : Stratégie Nationale pour les Aires Protégées

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNC : Université de Nouvelle-Calédonie

UPF : unité paysagère fonctionnelle

WWF : World Wildlife Fund

ZCP : Zone de conservation pérenne

GLOSSAIRE

⊕ **Conservation d'un écosystème** : maintien de l'intégrité écologique, des dynamiques fonctionnelles et de la capacité évolutive des habitats naturels ou de substitution de populations d'espèces animales et végétales, par la prévention ou la correction des dégradations qu'ils pourraient subir.

⊕ **Gestion d'un écosystème** : ensemble des actions visant à maintenir et à rétablir durablement la composition, la structure, la fonction et la fourniture de services d'un écosystème naturel ou modifié, menées au sein d'un cadre spatio-temporel défini, basées sur une vision adaptative des futures perspectives écologiques, socio-économiques et institutionnelles souhaitées.

Les modalités de gestion d'un site de forêt sèche peuvent notamment inclure sa restauration, sa protection physique et/ou réglementaire, la régulation des espèces envahissantes ou nuisibles qui y évoluent, la réintroduction d'espèces, etc.

⊕ **Restauration d'un écosystème** : ensemble des actions visant à initier ou à accélérer l'auto-réparation d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit, en rétablissant durablement son intégrité écologique, ses dynamiques fonctionnelles et sa capacité évolutive.

La restauration d'une forêt sèche consiste à reconstituer un cortège d'espèces végétales considéré comme représentatif d'un écosystème de forêt sèche, elle peut être active (plantation ou ensemencement) ou passive (régénération naturelle assistée).

⊕ **Régénération naturelle assistée** : ensemble des actions visant à reconstituer des conditions favorables au rétablissement naturel d'une végétation, notamment en éliminant les obstacles et les menaces à la germination et à la croissance des individus.

Les modalités de régénération naturelle assistée d'une forêt sèche peuvent notamment inclure la protection physique, la régulation des espèces envahissantes animales et/ou végétales, le rétablissement de propriétés biotiques et abiotiques favorables du sol, l'arrachage d'individus en compétition, l'attraction d'espèces contribuant à la dispersion de graines, etc.

⊕ **Sécurisation d'une espèce** : ensemble des actions menées au sein d'un habitat naturel, modifié ou artificiel, visant à assurer la survie d'un groupe d'individus appartenant à une même espèce, malgré la dégradation de sa capacité évolutive et de ses dynamiques fonctionnelles.

⊕ **Protection physique d'un écosystème** : dispositifs empêchant partiellement ou totalement l'intrusion d'espèces nuisibles au sein d'une zone géographique occupée par un écosystème.

La protection physique des sites de forêt sèche vise à prévenir l'intrusion d'ongulés, en particulier les cerfs et les cochons sauvages, mais aussi le bétail et autres herbivores d'élevage ou ensauvagés.

⊕ **Protection réglementaire d'un écosystème** : ensemble des textes de loi, conventions, et autres outils juridiques imposant la restriction partielle ou totale des activités socio-économiques au sein d'une zone géographique occupée par un écosystème.

La protection réglementaire des forêts sèches comprend potentiellement le classement de sites de forêt sèche au titre des dispositions des Codes de l'environnement provinciaux (aires protégées, sites naturels paysagers, sites de patrimoine du pays), l'établissement de conventions de partenariat entre propriétaires privés et gestionnaires de l'environnement, la mise en application des dispositions relatives à la séquence ERC, la labellisation de modalités de gestion, etc.

⊕ **Espace naturel protégé** : surface géographique faisant l'objet d'une protection réglementaire.

⊕ **Aire protégée** : surface géographique faisant l'objet d'une protection réglementaire spécifiquement définie par les Codes de l'environnement provinciaux.

Selon l'article 211-2 du Code de l'environnement de la province Sud, une aire protégée est « une parcelle de terre ou de milieu aquatique, dulçaquicole ou marin intact ou peu modifié, qui fait l'objet d'une protection particulière en vue d'y maintenir la diversité biologique, les processus écologiques, les ressources naturelles et les valeurs culturelles associées », et peut appartenir à l'une des catégories suivantes : « 1° La réserve naturelle intégrale ; 2° La réserve naturelle ; 3° L'aire de gestion durable des ressources ; 4° Le parc provincial, qui peut contenir une ou plusieurs catégories d'aire mentionnées au 1° 2° et 3° ci-dessus. »

Selon l'article 211-1 du Code de l'environnement de la province Nord, une aire protégée est « une zone terrestre et/ou marine, principalement dédiée et gérée en vue de la protection et au maintien de la diversité biologique, des ressources naturelles et des valeurs culturelles qui y sont associées. » Les 6 catégories d'aire protégée reconnues en province Nord sont définies à l'article 211-2, il s'agit des 1° Réserves naturelles intégrales, 2° Réserves de nature sauvage, 3° Parcs provinciaux, 4° Réserves naturelles, 5° Aires de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel, 6° Aires de gestion durable des ressources.

⊕ **Unité paysagère fonctionnelle** : surface géographique au sein de laquelle le système paysager (ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation) présente une homogénéité.

Les unités paysagères fonctionnelles de forêt sèche ont été délimitées selon des critères d'altitude, de pluviométrie moyenne annuelle, de surface géologique, de connectivité paysagère, d'occupation du sol, et de limites naturelles ou administratives.

⊕ **Zone de conservation pérenne** : surface géographique localisée au sein d'une unité paysagère fonctionnelle présentant des enjeux et des opportunités pour la conservation d'un écosystème, pour laquelle les gestionnaires fixent et mettent en pratique des objectifs de protection réglementaire, de gestion et de suivi.

⊕ **Site prioritaire** : surface géographique présentant des enjeux et des opportunités pour la conservation d'un écosystème, pour laquelle sont planifiées et mises en pratiques des mesures de gestion.

Les sites prioritaires instaurés durant la programmation précédente constituent des zones de conservation pérenne, et bénéficieront à ce titre d'une continuité de gestion, jusqu'à la révision potentielle de leur statut dans le cadre de l'actualisation de la cartographie des UPF et de la planification territoriale de la conservation des FS associée.

⊕ **Surface boisée** : surface géographique majoritairement occupée par des arbres formant une canopée, présentant un intérêt de conservation et/ou de restauration pour sa provision de services écosystémiques, malgré la dégradation de sa capacité évolutive et de ses dynamiques fonctionnelles.

Les écosystèmes dégradés de forêt sèche représentent des surfaces boisées valorisables susceptibles de bénéficier de l'application réglementaire par les gestionnaires de la séquence ERC.

I. INTRODUCTION

A. Contexte

En Nouvelle-Calédonie, la forêt sclérophylle, plus communément appelée forêt sèche, est un écosystème riche de biodiversité floristique et faunistique adaptée aux faibles précipitations et aux longues périodes de sécheresse qui caractérisent la côte ouest du territoire. Parmi les 876 espèces de plantes natives recensées localement dans les milieux sclérophylles, près de 60% sont endémiques.

Alors que sa répartition est estimée avoir autrefois couvert l'ensemble des terrains de basses altitudes (hors sols ultramafiques) sous l'emprise d'un climat sec (altitude inférieure à 500 m, pluviométrie annuelle inférieure à 1100 mm), elle ne s'étend plus aujourd'hui que sur 3% de sa superficie originelle. Les reliquats de forêt sèche, fortement fragmentés, sont ainsi dispersés du sud-ouest à l'extrême nord de la Grande Terre, sur une surface totale approximative de 175 km².

L'ampleur de ce déclin est liée à la combinaison des nombreuses pressions exercées sur cet écosystème fragile. Le développement des surfaces agricoles et l'urbanisation des terres de la côte ouest sont à l'origine du défrichage de larges surfaces de forêt sèche. Les incendies contribuent également de manière très régulière à la destruction progressive de la végétation sclérophylle, facilement inflammable, et d'autant plus sensible qu'elle est bordée de savanes au potentiel combustible élevé. Les espèces envahissantes animales et végétales réduisent par ailleurs les capacités de régénération de nombreuses espèces de cet écosystème, principalement par pâturage, prédation ou compétition.

En 2001, les provinces Nord et Sud de Nouvelle-Calédonie se sont jointes au WWF, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et à l'État français, pour élaborer un programme de conservation des forêts sèches, dont la gestion administrative a été initialement confiée à l'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC).

C'est en 2011, soit dix ans après le lancement du programme, que le GIP Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Calédonie a été créé, et que la mise en œuvre du programme de conservation des forêts sèches lui a été transférée, avec une stratégie opérationnelle validée en 2012 pour une durée de dix ans. La structure juridique du CEN lui permettait en effet de disposer de moyens humains et financiers propres, notamment dédiés à la réalisation des opérations de restauration, de protection et de suivi sur le terrain. Par ses missions de coopération, de concertation et de coordination, le pôle Forêt sèche du CEN favorisait la complémentarité et la fédération des nombreux acteurs publics et privés intervenant dans la gestion des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie.

La réalisation en 2023 du bilan et de l'évaluation de la stratégie de conservation des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie, qui était coordonnée entre 2013 et 2022 par le pôle Forêt sèche du CEN, a permis d'identifier les forces et les faiblesses de la programmation passée. Les recommandations stratégiques et opérationnelles émises dans le rapport d'évaluation constituent des pistes d'amélioration à prendre en compte pour élaborer une nouvelle stratégie Forêt sèche en Nouvelle-Calédonie.

L'évolution des statuts du GIP CEN, devenu l'Agence néo-calédonienne de la biodiversité depuis le 1^{er} janvier 2023, représente une opportunité de réviser les modalités opérationnelles et partenariales en faveur de la conservation des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie.

B. Enjeux de l'élaboration de la stratégie

La forêt sèche est l'un des écosystèmes forestiers les plus menacés au monde. La perte drastique de la grande majorité de son étendue en Nouvelle-Calédonie, et la persistance des pressions exercées sur cet écosystème, sont directement liés aux activités et aux décisions humaines. Pour inverser la tendance, il est essentiel que tous les acteurs susceptibles d'influencer positivement ou négativement l'état de conservation des forêts sèches soient impliqués, dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie Forêt sèche de Nouvelle-Calédonie comme dans le cadre de son exécution.

Ainsi, les attentes et suggestions des décisionnaires, des partenaires et des acteurs de terrains doivent être recueillies et prises en compte, de manière à assurer autant que possible l'appropriation de cette stratégie par le plus grand nombre, et leur mobilisation pour la mettre en œuvre.

Une démarche participative doit être mise en œuvre pour guider l'ANCB et ses partenaires jusqu'à la formulation d'ambitions précises, réalistes et cohérentes, qui seront déclinés en plan opérationnel.

La conservation des forêts sèches s'inscrivant dans le contexte plus global de la gestion de la biodiversité et du territoire, il convient également de veiller à la cohérence de la présente stratégie Forêt sèche avec les programmes et recommandations produits à l'échelle territoriale, mais aussi nationale, régionale, et internationale.

C. Objectifs de l'élaboration de la stratégie

- ⊖ Décliner la vision stratégique des membres et partenaires de l'ANCB sous la forme d'un jeu de scénarios exploratoires, basés sur la hiérarchisation des attentes et des facteurs de changements potentiels,
- ⊖ Formuler des recommandations critiques, et accompagner la construction itérative d'une vision stratégique et opérationnelle actualisée à partir des scénarios présentés,
- ⊖ Rédiger les termes de la nouvelle programmation, et son plan opérationnel (cadre logique, modalités de mise en œuvre, budget et calendrier prévisionnels...),
- ⊖ Identifier des sources potentielles de financement pour le déploiement de cette stratégie.

D. Principes fondamentaux

L'élaboration de la stratégie forêts sèches de Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2035 a été guidée par quelques principes fondamentaux :

- ⊖ **Intégration** : la gestion « intégrée » des écosystèmes est le principe selon lequel l'ensemble des parties prenantes est associée à l'élaboration, à la réalisation et au suivi du programme opérationnel. Les acteurs concernés ont été guidés dans la structuration collaborative d'une vision commune, en adéquation avec leurs attentes et leurs capacités.
- ⊖ **Durabilité** : le programme élaboré à l'horizon 2035 a vocation à répondre aux besoins actuels par des résultats persistants à long terme, restant pertinents quelle que soit l'évolution du contexte, et ne compromettant pas le renouvellement ou la révision du plan d'action à son issue.

- ⊕ **Continuité** : le programme nouvellement élaboré n'impose pas de rupture drastique par rapport à la programmation passée, et permet une évolution fluide vers l'atteinte des objectifs révisés, intégrant les actions en cours.
- ⊕ **Qualité** : l'élaboration de la programmation a été réalisée de manière méthodique, pour décliner les orientations retenues sous la forme d'un cadre logique clair et complet, pourvu d'indicateurs de suivi et de valeurs cibles applicable immédiatement et sur le long terme.
- ⊕ **Réalisme** : l'élaboration de la programmation s'est appuyée sur les résultats du bilan et de l'évaluation du programme précédent, en tenant compte des forces et des faiblesses identifiées, et du contexte actualisé, pour en faciliter le déploiement et en optimiser les chances de succès.

E. Périmètre de la stratégie

La présente stratégie « forêt sèche » a vocation à améliorer la conservation, la protection, et la gestion des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie, sur l'ensemble de son aire de répartition présumée.

La **dimension spatiale** de la stratégie englobe ainsi toutes les actions menées en faveur de la réduction des pertes et de l'extension des surfaces de forêt sèche, menées au sein d'un milieu approprié à sa persistance.

Par souci de cohérence et d'optimisation opérationnelle, la stratégie encourage la concentration des actions au sein d'unités paysagères fonctionnelles. Les actions menées en-dehors de ces UPF, bien que non prioritaires, contribuent cependant à atteindre les objectifs visés et restent ainsi partie intégrante de la stratégie.

La **dimension temporelle** de la stratégie couvre une période de 12 ans, soit 4 quatre périodes triennales, à compter du 1^{er} janvier 2024. Les échéances d'achèvement des résultats attendus sont échelonnées tout au long du calendrier prévisionnel, jusqu'au 31 décembre 2035 au plus tard.

L'année 2023, qui a fait l'objet d'une programmation antérieure à l'élaboration de la présente stratégie, constitue une année transitoire pour laquelle la valeur de l'ensemble des indicateurs de la SFS 2035 sera mesurée de manière à en constituer l'état initial.

La **dimension partenariale** de la stratégie concerne l'ensemble des parties prenantes publiques et privées impliquées directement ou indirectement dans le financement, la réglementation, le développement de connaissances, la coordination, l'implémentation, la valorisation et la capitalisation de mesures entreprises en faveur des écosystèmes et des espèces de forêt sèche, et/ou à l'encontre des menaces auxquelles elles sont exposées.

F. Nature du document

Le présent document est le rapport final de la seconde phase de la prestation de réalisation du bilan, de l'évaluation et de la prospective de la stratégie de conservation des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie.



Ce rapport présente :

- ⊖ La méthodologie déployée et les résultats des travaux préliminaires ayant concouru à l'élaboration de la stratégie,
- ⊖ La description détaillée de la stratégie Forêt sèche de Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2035 (SFS 2035), incluant la présentation de ses axes stratégiques, son cadre logique, et son programme opérationnel détaillé, synthétisé sous la forme de fiches-action,
- ⊖ La présentation des divers mécanismes financiers susceptibles de contribuer au financement de la SFS 2035.

La libre-diffusion de ce document a vocation à inciter et à faciliter l'appropriation de la stratégie et la contribution de tous les acteurs à l'atteinte de ses objectifs.

II. TRAVAUX PRELIMINAIRES A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE FORET SECHE EN NOUVELLE-CALEDONIE A L'HORIZON 2035

A. Synthèse des leçons tirées de l'évaluation de la stratégie 2013-2022

La première phase de la présente prestation consistait à réaliser le bilan, l'analyse critique et l'évaluation de la stratégie de conservation des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie, qui a été coordonnée par le pôle Forêt Sèche du CEN de 2013 à 2022. Les résultats de cette étude sont présentés dans un rapport dédié, qui fait notamment apparaître les atouts et les points faibles de la programmation passée, et propose des recommandations stratégiques et opérationnelles à prendre en compte lors de l'élaboration du futur plan d'action.

1. Forces et faiblesses de la stratégie 2013-2022

Les points forts et les points faibles de la stratégie 2013-2022 ont été relevés en lien avec les 6 critères d'évaluation étudiés, et sont listés ci-dessous. Ces éléments sont pris en compte pour élaborer la prochaine programmation stratégique et opérationnelle, en veillant à s'appuyer sur les atouts identifiés, et à rectifier les points qui peuvent être améliorés.

a. Pertinence

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux, besoins et problématiques communément admises par l'ensemble des parties prenantes • Volonté partagée de traiter ces problématiques • Définition de critères de priorisation, identification des zones les plus adaptées pour des interventions spécifiques • Prise en compte des connaissances scientifiques et des conseils méthodologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte insuffisante du contexte, des contraintes et des opportunités externes comme internes • Démarche classique, pas de recherche d'originalité et d'innovation pour obtenir les résultats visés

b. Cohérence

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Équilibre et complémentarité entre les actions menées et les objectifs visés • Bonne fédération des acteurs, dynamique partenariale recherchée et entretenue • Logique organisationnelle globalement bien cadrée et transparente 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats attendus trop imprécis • Absence de projection spatio-temporelle : pas de calendrier prévisionnel sur la période, d'échéances, d'orientation géographique • Moyens très insuffisants pour atteindre les objectifs visés



c. Efficacité

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Compétence, expérience et dédication adéquates des ressources humaines et des acteurs impliqués• Qualité du travail fourni et des réalisations• Contribution des partenaires scientifiques	<ul style="list-style-type: none">• Soutien politique insuffisant• Peu de recherche de solutions alternatives pour pallier les difficultés budgétaires• Anticipation insuffisante des moyens disponibles à moyen terme (commandes de plants...) pour mener à bien des projets ambitieux• Suivi superficiel et inconstant des progrès de la SCFS

d. Efficience

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Démarche volontariste de réduction des coûts unitaires• Garanties imposées aux prestataires• Adaptation des dépenses aux ressources disponibles	<ul style="list-style-type: none">• Densité des plans d'action annuels et des points à aborder en réunions• Mise à contribution insuffisante des forces vives du territoire• Capitalisation et valorisation insuffisante des initiatives externes au PFS• Pas de plan d'atténuation ou d'adaptation aux risques d'évolution du contexte

e. Durabilité

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Capitalisation et diffusion des connaissances acquises• Compétences développées en interne par le CEN et ses partenaires• Grand public globalement bien sensibilisé	<ul style="list-style-type: none">• Longévité des résultats trop dépendante d'un entretien des dispositifs établis et d'une mobilisation de ressources à long terme• Absence de suivi fiable et de centralisation des données relatives aux pertes de surfaces de FS• Responsabilisation insuffisante des acteurs privés vis-à-vis de la conservation des FS

f. Impact

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Diversité des acteurs impliqués• Disponibilité d'acteurs professionnels compétent, développement des filières	<ul style="list-style-type: none">• Pas de prise en compte du contexte socio-économique et culturel• Pas de prise en compte des continuités écologiques, notamment avec les autres écosystèmes forestiers

2. Recommandations pour la future stratégie de conservation des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie

Au regard des forces et des faiblesses de la programmation passée, la conclusion du rapport de phase 1 de la présente prestation préconise, dans le cadre de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre de la future stratégie, de :

- ⊕ S'assurer que le cadre logique réponde bien aux besoins identifiés, mais aussi aux attentes des partenaires, et à leurs capacités respectives d'implication,
- ⊕ Veiller à définir des objectifs et à viser des résultats réalistes, durables, et adaptés à l'évolution potentielle du contexte,
- ⊕ Confier à l'équipe en charge de la coordination un rôle de catalyseur des opportunités externes pour inciter, faciliter, orienter techniquement, valoriser et capitaliser toutes les actions menées sur le territoire en faveur de la réalisation des objectifs définis collégialement,
- ⊕ Mettre en place une estimation en temps réel de l'état général de la conservation des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie, incluant l'ensemble des initiatives menées en sa faveur, et l'ensemble des pertes subies ponctuellement ou définitivement par ces milieux naturels,
- ⊕ Sortir d'une vision « en silo » de la conservation des FS en prenant en compte les contextes socio-économique, culturel et écologique du territoire,
- ⊕ Rechercher et activer les leviers d'action spécifiques à l'implication des acteurs d'autres secteurs (par exemple agricole, coutumier...),
- ⊕ Prendre en compte les effets probables du changement climatique sur l'évolution des écosystèmes terrestres de Nouvelle-Calédonie,
- ⊕ S'appuyer sur le potentiel des espèces et des milieux de forêts sèches à contribuer aux dynamiques de régénération forestière, à la provision de services écosystémiques, etc.,
- ⊕ Créer des ponts avec d'autres disciplines ou d'autres initiatives pour démultiplier les opportunités potentielles de mutualisation des moyens, de captation des fonds disponibles, d'implication d'acteurs supplémentaires, et de rayonnement du programme dans sa globalité.

B. Attentes des parties prenantes

Les attentes des parties prenantes vis-à-vis de la stratégie de conservation des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie ont été recueillies par le biais d'un questionnaire en ligne. Les interrogations portaient sur 11 thématiques spécifiques, pour lesquelles étaient indiqués des chiffres clés et des éléments de contexte relatifs à l'état actuel des FS et aux efforts menés.

Au total, 33 réponses ont été reçues, dont 2 réponses ont été formulées par plusieurs personnes (OFB : 2 répondants, DDDT/PS : nombre de répondants non précisé) ; les 31 autres réponses reçues étaient individuelles.

Les répondants étaient relativement bien répartis parmi les catégories de parties prenantes pré-identifiées (Figure 1). Plus de la moitié des répondants ont indiqué appartenir à plusieurs catégories de parties prenantes de la SCFS.

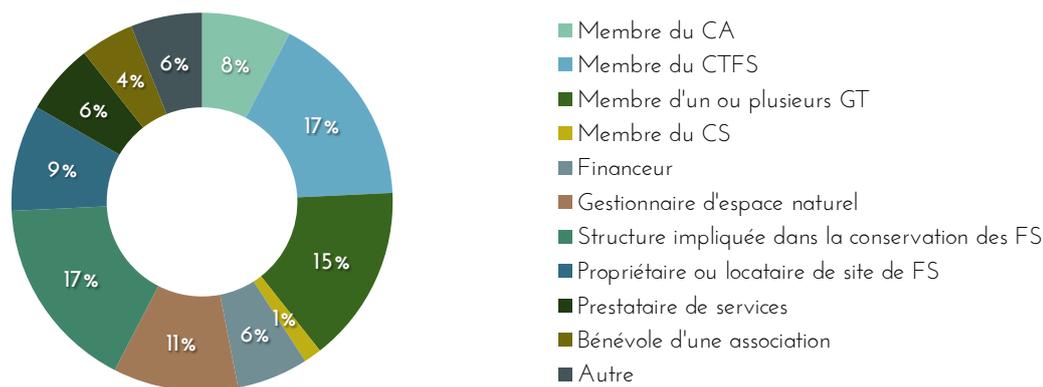


Figure 1 : Répartition des catégories de parties prenantes représentées par les répondants à la consultation relative à la programmation 2013-2022 de la SCFS (un répondant peut appartenir à plusieurs catégories)

L'appréciation des répondants vis-à-vis de la situation actuelle ou des efforts fournis a été recueillie pour chacune des 11 thématiques parmi cinq choix possibles (Tout-à-fait suffisant, Juste suffisant, Insuffisant, Très insuffisant, Je ne sais pas). Les pourcentages indiqués correspondent à la part des opinions exprimées (« Je ne sais pas » non inclus). Deux questions ouvertes facultatives permettaient, pour chaque thématique, d'expliquer les raisons de cette appréciation, et de formuler des attentes spécifiques.

Les attentes exprimées par les répondants, synthétisées dans cette section, sont le reflet d'opinions individuelles qui ne sont pas nécessairement partagées par l'ensemble des parties prenantes, et dont le réalisme et la pertinence ne sont pas évalués à ce stade.

1. Surface occupée par les forêts sèches de Nouvelle-Calédonie

Un peu plus de 30 000 ha, morcelés de l'extrême Nord au Sud-ouest de la Grande Terre, l'équivalent d'environ 3% de leur couverture initiale en Nouvelle-Calédonie.

Une appréciation a été exprimée par 28 répondants, dont la très grande majorité estime que la surface actuellement occupée par les FS est insuffisante (43%) ou très insuffisante (53%).

Les principales attentes exprimées à ce sujet consistent à :

- ⊖ Fixer un objectif politique global de restauration de la forêt (incluant les FS) sur le territoire de Nouvelle-Calédonie,
- ⊖ Déployer une stratégie cohérente de réduction des pertes et d'expansion passive des FS à l'échelle du territoire, en y intégrant les propriétaires privés, et en luttant activement contre les différentes menaces (défrichements, feux, herbivores) pour favoriser la régénération naturelle ;
- ⊖ Améliorer la connectivité des fragments actuels de FS, et se détacher des définitions exclusives de la FS pour se concentrer sur une approche paysagère permettant le rétablissement de corridors écologiques et d'un continuum entre les milieux naturels des plaines de la cote Ouest ;
- ⊖ Assurer le maintien et la gestion des sites prioritaires,
- ⊖ Conforter, bonifier et protéger l'existant, en densifiant la quantité et la diversité des plants dans les fragments de FS ;

- ⊕ Déterminer le seuil de résilience et restaurer la surface minimale de FS permettant de garantir pour chaque site la survie de semenciers naturels capables de recoloniser les surfaces après leur destruction par des phénomènes naturels (feu, sécheresse, cyclone, etc.),
- ⊕ Poursuivre les travaux de reboisement pour augmenter les surfaces, y compris en zones sinistrées, sur terres d'élevage, etc. ;
- ⊕ Prioriser et valoriser la production des espèces endémiques pour inciter les plantations.

2. Travaux de restauration active des écosystèmes de forêt sèche en Nouvelle-Calédonie

Environ 100 ha reboisés en 20 ans, répartis sur 61 sites.

Une appréciation a été exprimée par 30 répondants, dont la majorité estime que les travaux de restauration active de FS sont insuffisants (46%) ou très insuffisants (27%).

Les principales attentes exprimées à ce sujet consistent à :

- ⊕ Élaborer une vision spatialisée des FS à moyen terme et fixer une ambition de restauration quantifiée, spatialisée, et temporalisée, adoptée et affichée par l'ANCB et les collectivités,
- ⊕ Consacrer les travaux de restauration active à la plantation d'ERM dans les zones de FS existantes dégradées, au foncier maîtrisé (notamment foncier public), et protégées contre les risques feu et herbivores,
- ⊕ Déployer des chantiers de restauration sur de grandes surfaces, avec des densités moindres, mais permettant de rétablir les connectivités forestières,
- ⊕ Augmenter les moyens financiers et humains dédiés à la restauration active,
- ⊕ Inciter le secteur privé à contribuer à la restauration des FS, par une approche « Agritech »,
- ⊕ Privilégier la restauration passive sur de grandes surfaces,
- ⊕ Développer une approche pédagogique et analytique du suivi des plantations, pour déterminer et réduire les causes de mortalité (météo, espèces, provenance, entretien...),
- ⊕ Développer la collaboration avec les pépiniéristes.

3. Sauvegarde des espèces rares et menacées de forêt sèche en Nouvelle-Calédonie

181 espèces rares et menacées (ERM) ont été recensées en forêt sèche, dont 24% en zones protégées physiquement par des clôtures anti-cerfs. Les aires protégées (protection réglementaire) abritent 12,7% des ERM de forêt sèche.

Entre 2013 et 2022, près de 28 000 plants de 45 ERM de forêt sèche ont été plantés en chantiers de reboisement.

Une appréciation a été exprimée par 29 répondants, dont la majorité estime que les efforts de sauvegarde des ERM de FS sont insuffisants (55%), voire très insuffisants (14%).

Les principales attentes exprimées à ce sujet consistent à :

- ⊕ Confier la gestion des ERM de FS au futur conservatoire botanique, et l'intégrer dans une stratégie globale de gestion des ERM de NC,
- ⊕ Élaborer une véritable stratégie de sauvetage des ERM de FS permettant à terme l'évolution de leurs statuts sur la liste rouge de l'UICN, incluant des plans directeurs de conservation à la hauteur des risques d'extinction, des programmes de production et conservation ex situ puis de réintroduction, et des dispositifs de suivi-évaluation,
- ⊕ Évaluer le statut UICN des espèces de FS non évaluées,
- ⊕ Restaurer le fonctionnement écologique des forêts et le continuum des habitats naturels, avec une approche de cortège végétal incluant la réimplantation d'ERM, sans remplacer la restauration forestière par des « élevages » d'ERM,
- ⊕ Privilégier la protection et la restauration à l'échelle de l'habitat, pour que 100% des ERM de FS soient sécurisées en aires protégées,
- ⊕ Étanchéifier les sites bénéficiant d'une protection physique contre les ongulés, assurer la disponibilité des moyens nécessaires aux réparations, et intensifier la régulation des EEEA,
- ⊕ Privilégier la plantation des ERM dans les sites mis en défens, y compris chez les particuliers,
- ⊕ Développer la collaboration avec les pépinières, et s'appuyer sur leurs compétences, pour que 100% des ERM de FS aient la capacité d'être reproduites pour la plantation,
- ⊕ Encadrer la sélection des espèces dans les chantiers de plantation participative,
- ⊕ Augmenter les moyens financiers et humains, ainsi que le développement et le partage des connaissances, dédiés à la gestion des ERM.

4. Protection physique des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie

Environ 578 ha de forêt sèche physiquement protégée par des clôtures, soit 3,2% de la surface totale des forêts sèche du territoire, répartis sur 16 sites.

Une appréciation a été exprimée par 30 répondants, dont la majorité estime que les efforts de protection physique des FS sont insuffisants (43%) ou très insuffisants (30%).

Les principales attentes exprimées à ce sujet consistent à :

- ⊕ Rationaliser le choix de la mise en défens selon les sites (niveau de priorité, surface, enjeux, menaces, co-bénéfices), en conjonction avec le contrôle des herbivores (clôture de rabattage, canalisation...), en concertation avec les provinces en charge de la gestion de ces infrastructures,
- ⊕ Augmenter considérablement la lutte active contre la menace des EEEA, pour parvenir à une diminution effective de la population de cerfs notamment,

- ⊖ Augmenter le soutien technique et financier des initiatives de mise en défens justifiées, y compris chez les particuliers, pour parvenir à l'étanchéité et au niveau de protection souhaité,
- ⊖ Mettre en place un dispositif pérenne de financement de la surveillance et de l'entretien des parcelles clôturées pour permettre la détection précoce et réaction rapide (abattage en cas d'intrusion, réparation en cas de détérioration),
- ⊖ Créer des parcs provinciaux clôturés à grande échelle (1000 ha) prenant en compte les connectivités, inclure dans les site mis en défens des surfaces dédiées à la restauration passive ou active,
- ⊖ Déployer un suivi scientifique approfondi au sein des zones mises en défens.

5. Protection réglementaire des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie

Le Code de l'Environnement de la province Nord interdit tous types de dégradation ou de prélèvement des espèces protégées animales et végétales, sauf dérogation justifiée et conditionnée.

D'après le Code de l'Environnement de la province Sud, tout projet susceptible d'impacter directement ou indirectement un écosystème de forêt sèche est soumis à autorisation après étude d'impact. En cas d'impact significatif, le projet peut faire l'objet d'un refus ou d'un accord avec mesures de suppression, compensatoires, d'atténuation, de suivi et/ou de gestion.

Une appréciation a été exprimée par 27 répondants, dont la majorité estime que les efforts de protection réglementaire des FS sont insuffisants (48%) ou très insuffisants (15%).

Les principales attentes exprimées à ce sujet consistent à :

- ⊖ Renforcer et harmoniser les textes des Codes provinciaux en cohérence avec une stratégie territoriale, incluant pour les deux provinces la reconnaissance des FS comme un milieu naturel protégé basé sur une cartographie de référence, le durcissement des régimes dérogatoires et compensatoires, l'alourdissement des sanctions à l'encontre des dégradations, et le développement d'un réseau d'aires protégées de FS,
- ⊖ Mieux intégrer dans la réglementation la protection des continuums écologiques et paysagers, et la préservation des services écosystémiques fournis par les formations forestières d'affinité sclérophylle (définies par cortège d'espèces),
- ⊖ Élaborer une stratégie de protection et restauration des FS pour chacune des 10 UPF de la côte Ouest,
- ⊖ Protéger toutes les zones boisées supérieures à une surface minimum (à définir) localisées sur foncier public et privé au sein de l'aire d'origine des FS,
- ⊖ Travailler sur les schémas d'aménagement du territoire, notamment PUD communaux,
- ⊖ Identifier et quantifier les surfaces impactées par les défrichements,
- ⊖ Évaluer l'efficacité de la protection réglementaire face aux menaces anthropiques,
- ⊖ Actualiser les listes d'espèces protégées en fonction de leur statut sur la liste rouge des espèces rares et menacées de l'UICN, à évaluer pour une partie de la flore et certains groupes de faune (arthropodes mollusques...).

6. Efforts de gestion des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie

À ce jour, près de 2000 ha de forêt sèche bénéficient d'un plan de gestion coordonné par le CEN, soit 11,2% de la surface totale des forêts sèches du territoire, répartis sur 9 sites, en provinces Nord et Sud. À ceci s'ajoutent 75 ha de forêt sèche en aires protégées (soit 0,5% de la surface totale des forêts sèches du territoire), bénéficiant également de mesures de gestion.

Une appréciation a été exprimée par 26 répondants, dont la majorité estime que les efforts de gestion des FS sont insuffisants (46%) ou très insuffisants (15%).

Les principales attentes exprimées à ce sujet consistent à :

- ⊕ Renforcer et pérenniser le soutien financier de la gestion des FS, en mobilisant notamment les fonds dédiés aux appels à projets,
- ⊕ Définir et promouvoir des objectifs précis de rétablissement des connectivités écologiques et de restauration de FS ex-nihilo dans les zones favorables, en tenant compte des capacités de résilience des milieux,
- ⊕ Solliciter l'expertise des acteurs de terrain lors de l'élaboration des plans de gestion,
- ⊕ Simplifier les plans de gestion, et les déployer à plus grande échelle,
- ⊕ Développer des plans de gestion à l'échelle paysagère, pour inclure des mesures de lutte contre les pressions qui trouvent leur origine hors des sites FS,
- ⊕ Développer le réseau d'aires protégées et effectivement gérées de FS,
- ⊕ Augmenter le nombre et la surface de sites de FS gérés, avec l'implication des propriétaires privés et des communes, et le développement de la gestion participative,
- ⊕ Recenser et capitaliser l'ensemble des mesures de gestion menées sur le territoire.

7. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales (cerfs, cochons, rongeurs, etc.) et végétales en forêts sèches en Nouvelle-Calédonie

Une appréciation a été exprimée par 29 répondants, dont la majorité estime que les efforts de lutte contre les EEE dans les FS sont insuffisants (41%) ou très insuffisants (38%).

Les principales attentes exprimées à ce sujet consistent à :

- ⊕ Engager les collectivités (dès le niveau communal) sur la définition et la mise en œuvre d'une vision à long terme (sur le modèle de la Nouvelle-Zélande) tenant compte du contexte dans son ensemble, et du ratio effort / menace,
- ⊕ Consulter la FFCNC lors de l'élaboration et le déploiement des schémas de lutte contre les EEEA,
- ⊕ Étanchéifier intégralement les mises en défens contre les ongulés, sans compromettre l'accessibilité pour les usagers,
- ⊕ Former et accompagner techniquement les services provinciaux en charge de l'entretien des mises en défens,

- ⊕ Faciliter la participation de la population aux actions de régulation,
- ⊕ Promouvoir la chasse et autoriser la vente et la consommation de viande issue de la chasse,
- ⊕ Expérimenter un dispositif de stérilisation,
- ⊕ Rendre obligatoire les actions de régulation, en s'appuyant le cas échéant sur des agents de régulation professionnels équipés de lunette thermiques notamment,
- ⊕ Informer et sensibiliser massivement toute la population calédonienne sur les impacts des EEE, et les moyens de lutte contre certaines espèces, y compris en dehors des FS,
- ⊕ Mettre en place des plans de régulation des rongeurs dans le cadre d'opérations de recherche/action,
- ⊕ Augmenter les actions de lutte contre les EEEV.

8. Lutte contre le risque feu sur les forêts sèches en Nouvelle-Calédonie

Entre 2017 et 2020, 518 ha de zone de vigilance dont 113 ha de forêt sèche ont été impactés par des feux.

Les données géographiques des forêts sèches prioritaires sont diffusées auprès des autorités, de la sécurité civile et des centres d'incendie et de secours, et d'autres actions de prévention et d'anticipation du risque incendie sont régulièrement menées dans le cadre des plans de gestion simplifiés des forêts sèches prioritaires. A ce jour, des visites d'expertise et de prévention du risque incendie ont été effectuées sur 7 sites prioritaires.

Une appréciation a été exprimée par 28 répondants, dont 39% estiment que les efforts de lutte contre le risque feu dans les FS sont juste suffisants, et 39% estiment à l'inverse qu'ils sont insuffisants.

Les principales attentes exprimées à ce sujet consistent à :

- ⊕ Renforcer l'analyse et la planification stratégique pour améliorer la maîtrise du feu de manière générale à l'échelle de toute la NC,
- ⊕ Mieux identifier et localiser les zones de FS auprès des populations locales, mais aussi des acteurs de la lutte contre les incendies : diffusion et accompagnement de la diffusion des atlas DFCL, pérennisation d'un poste de géomaticien à la DSCGR, finalisation de la définition des procédures opérationnelles,
- ⊕ Établir et entretenir des pare-feu autour des zones à risque,
- ⊕ Prévoir le fonctionnement et les moyens humains nécessaires à la surveillance : mise en place de tours de guet à activer dès les premières sécheresses, opérationnalisation d'un système d'alerte satellitaire activant une vérification sur le terrain,
- ⊕ Renforcer les moyens de lutte contre le feu : test d'avion bombardier d'eau, engagement systématique d'HBE lorsque la FS est menacée, organisation proactive de renforts citoyens dans les communes et au sein des tribus, mise à disposition des moyens de l'armée, PUMA en particulier pour la projection d'hommes sur les feux à fort enjeu),
- ⊕ Renforcer la répression des pyromanes, rendre obligatoire les TIG en reboisement,
- ⊕ Renforcer la sensibilisation des usagers des FS par un travail de proximité,

9. Évitement, réduction et compensation du défrichement des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie

Dans leur PUD, 13 communes ont classé une partie des forêts sèches en zone spécifique ou en zone naturelle protégée. Il reste des forêts sèches classées en zone à urbaniser ou à vocation agricole.

Par ailleurs, entre 2015 et 2020, 40 ha de forêts sèches ont été replantées comme mesure compensatoire.

Une appréciation a été exprimée par 28 répondants, dont la majorité estime que les efforts de mise en pratique de la séquence ERC dans les FS sont insuffisants (54%) ou très insuffisants (25%).

Les principales attentes exprimées à ce sujet consistent à :

- ⊕ Adopter une vision plus large du continuum des formations végétales représentatives des milieux de la côte Ouest, dépassant la définition exclusive des FS,
- ⊕ Mettre en place une gestion coordonnée et transparente des FS impliquant tous les acteurs publics et privés,
- ⊕ Réaliser une évaluation de terrain et ajuster les stratégies ERC provinciales,
- ⊕ Renforcer la réglementation : durcir drastiquement les régimes dérogatoires, favoriser l'évitement, renforcer et allonger la durée de la responsabilité du promoteur vis-à-vis de la fourniture des livrables attendus pour les mesures compensatoires (en tenant compte de la durée de restauration d'une forêt fonctionnelle), adapter les sanctions au public contrevenant,
- ⊕ Développer les mécanismes et la mise en place d'opérateurs (dont l'ANCB) de compensation par l'offre,
- ⊕ Impliquer activement les communes concernées dans la protection des FS,
- ⊕ Intégrer systématiquement 100% des FS en zones naturelles protégées dans les PUD,
- ⊕ Généraliser l'obligation pour les acquéreurs de lots immobiliers de planter sur leur terrain un certain nombre de plants d'espèces endémiques.

10. Développement des connaissances techniques et scientifiques sur les forêts sèches de Nouvelle-Calédonie

A ce jour, 58,7% des forêts sèches ont fait l'objet d'une cartographie vérifiée, 23 sites ont fait l'objet d'études ou de suivi de la faune ou de la flore, et le réseau de suivi de la flore comprend 10 sites.

Entre 2013 et 2022, 21 rapports d'étude ont été remis par des prestataires privés ou des instituts de recherche.

Une appréciation a été exprimée par 28 répondants, dont la moitié estime que les efforts de développement des connaissances sur les FS sont suffisants (50%) contre 43% estimant que ces efforts sont insuffisants (32%) ou très insuffisants (11%).

Les principales attentes exprimées à ce sujet consistent à :

- ⊕ Poursuivre le soutien financier des projets et organismes de recherche sur la FS en NC,

- ⊕ Mieux intégrer la recherche pour orienter les actions en lien avec les continuums paysagers, les services écosystémiques, et la restauration, en adoptant une approche recherche-action permettant la gestion adaptative des paysages de la côte Ouest intégrant les enjeux agricoles et le développement urbain,
- ⊕ Vérifier sur le terrain 100% de la cartographie des FS, y caractériser les pressions (régime de feux, impact des cerfs...) et l'état écologique des forêts (présence d'ERM, régénération naturelle...),
- ⊕ Développer et promouvoir les travaux participatifs d'étude de la faune et de la flore avec le public bénévole (naturalisme), et simplifier les démarches d'autorisation de collecte pour les associations afin de pouvoir fournir du matériel aux scientifiques.

11. Sensibilisation du grand public et des scolaires sur les forêts sèches de Nouvelle-Calédonie

13 sentiers de découverte des forêts sèches, cumulant un total de 108 km, sont implantés en Nouvelle-Calédonie. Des opérations de sensibilisation du grand public et des scolaires sont régulièrement menées par les acteurs publics et associatifs.

Une appréciation a été exprimée par 30 répondants, dont la majorité estime que les efforts de sensibilisation sur les FS sont juste suffisants (50%) voire tout-à-fait suffisants (30%).

Les principales attentes exprimées à ce sujet consistent à :

- ⊕ Assurer la couverture médiatique de certaines opérations, et la diffusion d'outils de sensibilisation actualisés auprès des opérateurs (enseignants, associations...),
- ⊕ Rétablir et développer les partenariats (incluant un soutien financier) avec les associations de sensibilisation à l'environnement,
- ⊕ Inciter et accompagner les établissements scolaires à mener des projets environnementaux,
- ⊕ Valoriser le patrimoine naturel à l'échelle des communes, comme levier d'attractivité du territoire, de développement du tourisme, et de mobilisation des moyens,
- ⊕ Développer et promouvoir le réseau des sentiers de découverte des FS dans toutes les communes concernées, incluant la formation d'encadrants locaux, et le développement d'activités connexes attractives durables,
- ⊕ Augmenter le nombre de zones dédiées à la sensibilisation du public et en faciliter l'accès,
- ⊕ Booster une sensibilisation axée sur la mobilisation du public en faveur de la conservation des FS (ex. système de parrainage, chantiers participatifs...) ou de la plantation ex nihilo (ex. au sein des établissements scolaires).

C. Construction participative d'un scénario stratégique

1. Méthodologie participative

Les membres du GT, puis du CTFS, ont été impliqués dans l'élaboration participative de la stratégie de conservation des FS.

Un premier atelier virtuel, auquel les membres du GT ont participé de manière anonyme du 11 au 21 avril 2023, consistait à déterminer les principaux facteurs pouvant influencer la construction puis la mise en œuvre d'une stratégie de conservation des FS en Nouvelle-Calédonie :

- ⊕ les motivations sous-jacentes justifiant le besoin d'élaborer la stratégie,
- ⊕ les leviers opérationnels susceptibles de contribuer concrètement à la conservation des FS, ou à la réduction des menaces qui la compromettent,
- ⊕ les acteurs susceptibles de contribuer à la mise en pratique de ces actions concrètes,
- ⊕ les variables internes et externes pouvant influencer directement ou indirectement, et de manière positive ou négative, l'état futur de la conservation des FS en NC.

Pour déterminer les orientations stratégiques permises par cette gamme de facteurs d'influence, et compatibles avec le contexte général de la conservation des FS en Nouvelle-Calédonie, les membres du GT ont participé le 27 avril 2023 à un atelier de travail basé sur l'intelligence collective (Figure 2).

Le nombre de participants présents à cet atelier étant insuffisant, certaines des activités prévues pour être menées de manière collective dans le cadre de cet atelier ont finalement été réalisées en chambre par le prestataire.



Figure 2 : Membres du GT (PS, PN, OFB, ANCB) lors de l'atelier participatif du 27 avril 2023.

Des scénarios ont été construits à partir des résultats de cet atelier, et transmis aux membres du CTFS le 2 mai 2023. Un second atelier virtuel, ouvert du 2 au 12 mai 2023, aux membres de l'ANCB d'une part, et aux membres historiques du CTFS d'autre part, a permis d'évaluer les 4 scénarios proposés à partir d'une matrice d'analyse multicritère et de quelques questions ouvertes.

Les résultats de ce nouvel atelier ont été présentés, interprétés et discutés en réunion de CTFS le 17 mai 2023. Les participants à cette réunion ont été guidés dans une démarche de type « modulaire », consistant à construire un scénario final à partir de l'ajustement des aspects opérationnels les plus désirables et des hypothèses d'évolution du contexte les plus probables. Les objectifs stratégiques ont été définis et les cibles chiffrées estimées réalistes des résultats attendus ont été fixées au cours de cette réunion.

Un scénario final, reformulé à partir des décisions prises lors de cette réunion, a été soumis à la validation du CTFS du 23 au 26 mai 2023.

Pour vérifier le réalisme des ambitions liées à la thématique « espèces envahissantes » de la stratégie, et s'assurer de sa cohérence avec la stratégie de lutte contre les EEE en cours d'élaboration par l'ANCB, une réunion d'échange s'est tenue le 6 juin 2023 entre le prestataire SEVE, les agents du pôle Menaces de l'ANCB et les agents du pôle Terrestre de l'ANCB. Certains des résultats attendus ont été ajustés à la suite de cette réunion.

Le scénario final, ajusté à la suite de cette réunion, a de nouveau été soumis à la validation des membres de CTFS.

C'est ce scénario final validé par les membres du CTFS qui a été décliné en cadre logique et en programme opérationnel détaillé.

2. Facteurs d'influence

a. Vision des partenaires

Dans le cadre du premier atelier virtuel, les membres du GT étaient invités à exprimer les principales raisons pour lesquelles, selon eux, il est important de mener un programme de conservation des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie. Quatre arguments concourant à une vision commune ressortent des réponses formulées, et constituent les orientations thématiques potentielles de la future stratégie :

- ⊕ La riche biodiversité des FS (flore endémique, faune méconnue, ERM) est vulnérable mais adaptée aux conditions climatiques de la côte Ouest,
- ⊕ La FS est un écosystème fortement fragmenté, sa surface et sa connectivité ont été drastiquement réduites,
- ⊕ La FS fournit des services écosystémiques, tels que le maintien des sols et la régulation de la ressource en eau,
- ⊕ La gestion multi-partenariale des FS permet de développer un plan d'action cohérent et priorisé à l'échelle du territoire, et de mutualiser les moyens à disposition de sa mise en œuvre.

b. Leviers d'action

Le second exercice du premier atelier virtuel a mené les membres du GT à formuler un total de 36 actions favorables et 27 actions défavorables à la conservation des FS, dont respectivement 26 et 17 étaient considérées comme ayant un impact « fort » (contre 10 et 10 respectivement estimées avoir un impact moyen ou faible).

Le travail d'affinage et de hiérarchisation de ces actions n'a pu être mené lors de l'atelier d'intelligence collective, comme initialement prévu, faute de temps et de participants en nombre suffisant. Cette tâche a donc été réalisée en chambre, les résultats sont exposés ci-dessous.

Parmi les 63 actions identifiées, les redondances (actions similaires formulées individuellement par plusieurs participants à l'atelier virtuel) ont été supprimées. Il a également été procédé à la reformulation de deux types d'action : les actions indirectes ou imprécises (ex. « s'assurer que... », « impliquer... ») et les actions défavorables (reformulées en actions de lutte contre les menaces identifiées), pour ne plus disposer que d'actions directes et concrètement réalisables.

La liste d'actions affinée produite à l'issue de cet exercice comprend 50 actions, classées comme suit au sein de 8 thématiques :

- ⊕ Règlementation et coordination : 8 actions
- ⊕ Fonctionnement des écosystèmes : 5 actions
- ⊕ Mobilisation des acteurs : 7 actions
- ⊕ Restauration active : 6 actions
- ⊕ Gestion du risque défrichement : 6 actions
- ⊕ Gestion des EEE : 9 actions
- ⊕ Gestion du risque feu : 6 actions
- ⊕ Gestion des dégradations diverses : 3 actions

Ces 50 actions ont ensuite été hiérarchisées selon trois critères :

- ⊕ le coût relatif de mise en œuvre, tenant compte de l'investissement de départ, des frais d'entretien, de la rémunération du temps de travail...,
- ⊕ la durée et/ou fréquence relatives de mise en œuvre (indifféremment du temps nécessaire à l'obtention des résultats),
- ⊕ la difficulté technique, selon le niveau de compétence et/ou de spécialisation des personnes impliquées, et le matériel requis pour sa mise en œuvre.

La hiérarchisation des actions en trois dimensions est matérialisée sur un graphique (Annexe 1) dont l'axe horizontal représente le critère temporel, l'axe vertical représente le critère de coût, et un code couleur représente la difficulté technique (vert : « tout le monde peut le faire » avec du matériel aisé à obtenir, jaune : contraintes matérielles et/ou réglementaires, savoir-faire spécifique requis, rouge : réservé à certains acteurs spécialisés). Cette hiérarchisation a vocation à faciliter la construction du futur plan d'action, en orientant les choix contraints par le niveau de ressources envisagé et les objectifs stratégiques du scénario final.

c. Panorama des acteurs

Pour le troisième exercice participatif du premier atelier virtuel, les membres du GT ont identifié une trentaine d'acteurs susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de conservation des forêts sèches, et les ont ordonnés en fonction de leur échelle d'intervention et/ou d'impact (locale à territoriale).

Le travail d'association des actions précédemment identifiées aux acteurs pouvant y contribuer n'a pu être mené lors de l'atelier d'intelligence collective, comme initialement prévu, faute de temps et de participants en nombre suffisant. Cette tâche a donc été réalisée en chambre, les résultats ont été pris en compte pour répartir le pilotage et les options de collaboration du programme opérationnel.

d. Variables internes et externes

Le dernier exercice participatif du premier atelier virtuel consistait à formuler l'ensemble des variables externes (politiques, économiques, sociales, techniques, environnementales, légales) et internes (liées aux ressources ou à l'organisation) susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect sur l'état futur de la conservation des FS en NC.

Au total, 84 variables potentiellement influentes ont ainsi été identifiées par les membres du GT (8 à 15 selon la catégorie). Elles sont présentées en Annexe 2.

En atelier de travail, les membres du GT ont réparti toutes ces variables dans les quatre cellules d'une matrice à deux lignes, représentant l'influence estimée de la variable sur la conservation des FS en NC (importante dans la ligne supérieure, faible dans la ligne inférieure), et deux colonnes représentant la certitude (colonne droite) ou l'incertitude (colonne gauche) de la direction prise par l'évolution de la variable à moyen terme. Les variables sont également regroupées au sein de leur cellule en fonction de liens d'influence entre elles (Figure 3).



Figure 3 : Répartition des variables exerçant une influence directe ou indirecte sur l'état futur de la conservation des FS en NC, selon l'importance (faible ou forte) de cette influence, la direction (certaine ou incertaine) de leur évolution à moyen terme, et les liens d'influence inter-variables.

e. Formulation des hypothèses d'évolution

Après que les variables aient été hiérarchisées, les membres présents du GT ont sélectionné parmi celles dont l'évolution est incertaine les variables considérées comme exerçant l'influence la plus importante sur la conservation des FS en NC. Deux ou trois hypothèses d'évolution possible à court terme ont été formulées pour chacune de ces 6 variables.

Le tableau ci-dessous reporte les hypothèses d'évolution potentielle des 6 variables les plus influentes, telles que formulées par les membres du GT, et réorganisées dans un ordre logique (éléments de contexte social, politique, budgétaire, puis opérationnel).

Variables les plus influentes dont l'évolution est incertaine	Hypothèses d'évolution potentielle		
Perception de la biodiversité et des FS par les néo-calédoniens	Reconnaissance accrue des FS, compréhension des enjeux qui y sont liés (menaces, services écosystémiques...)	Peu d'évolution	
Engagement, intérêt et sensibilité des élus, autorités coutumières et décideurs	Reconnaissance accrue des FS, compréhension des enjeux, soutien et émergence de politiques favorables	Peu d'évolution	Priorité accordée à d'autres choix politiques, pas de portage politique, évolution défavorable
Volonté politique de gestion des problématiques environnementale (dont FS) à l'échelle du territoire	Évolution favorable avec prise en compte accrue de l'environnement	Évolution défavorable	Pas d'évolution, situation constante et stable
Protection des forêts dans les Codes de l'environnement provinciaux	Évolution favorable : séquence ERC, cartographie opposable aux tiers, aires protégées et gérées, protection de la FS en tant qu'écosystème	Pas d'évolution favorable	
Budget	Augmentation significative du budget alloué à la conservation des FS	Maintien du budget alloué à la conservation des FS	Diminution significative du budget alloué à la conservation des FS
Modalités de gestion des cerfs sauvages	Régulation multimodale (MED, chasse récréative et de régulation, commercialisation de la viande, etc.)	Abandon des MED au profit de l'intensification des opérations de régulation	Utilisation de méthodes innovantes en NC



En complément, le tableau ci-dessous rapporte l'évolution attendue des variables dont l'évolution est estimée certaine et considérées comme exerçant l'influence la plus importante sur la conservation des FS en NC.

Variables les plus influentes dont l'évolution est certaine	Évolution attendue
Changement climatique	Augmentation de la température moyenne, intensification des évènements climatiques extrêmes (sécheresses, pluies, cyclones, etc.), accroissant les risques d'érosion, d'incendies et de catastrophes naturelles
Dynamique forestière des FS en contexte de forte fragmentation	Accroissement de l'isolement, atteinte d'une « surface critique » par les patches forestiers, effet lisière, réduction des interactions nécessaires à la reproduction et à la régénération naturelle des FS
Évolution démographique de la côte ouest	Tendance à la hausse, augmentation de l'étalement urbain, du développement des aménagements, renforcement de la pression foncière et de la pression des lobbys économiques
Connaissances techniques	Développement de technique innovantes et amélioration de l'efficacité des techniques de restauration, développement des connaissances liées aux techniques de production végétale (conservation des graines, germination, élevage en pépinière, etc.)
Durabilité et qualité des MED	Dégradation progressive (naturelle et exceptionnelle) inéluctable des MED, entretien et réparations régulières indispensables et coûteuses

3. Propositions de scénarios

Les hypothèses d'évolution des différentes variables qui exercent une forte influence sur la conservation des FS ont été combinées entre elles (Annexe 3) et avec celles des variables influentes à l'évolution jugée certaine, pour aboutir à l'élaboration de quatre scénarios unidirectionnels distincts, plausibles et originaux. Les fiches suivantes rassemblent les principaux éléments stratégiques et opérationnels et l'analyse AFOM de chaque scénario.



Scénario 1	« Business as usual » : mêmes joueurs jouent encore
Contexte politique, réglementaire et sociétal	Les calédoniens et leurs dirigeants ont une conscience partielle et une compréhension floue de la nécessité de « protéger la nature ». L'engagement politique en faveur de la conservation des FS ne régresse pas mais il reste limité. Les Codes de l'environnement provinciaux ne subissent pas de modifications majeures en faveur des écosystèmes forestiers.
Contexte budgétaire	Le budget alloué au programme de conservation des FS coordonné par l'ANCB reste globalement similaire au budget moyen alloué durant les cinq dernières années. Les autres acteurs impliqués dans la conservation des FS ne bénéficient pas de moyens supplémentaires, mais continuent à s'investir dans la limite de leurs capacités respectives.
Orientation du programme d'action	Les actions menées par le programme consistent principalement à gérer les sites prioritaires bénéficiant de conventions de partenariat, notamment par l'entretien de MED, qui sont régulièrement affectées par les conditions climatiques. L'ANCB s'appuie ponctuellement sur l'obtention de subventions liées à des appels à projets pour augmenter les efforts de restauration active et la pression de régulation des espèces envahissantes dans les sites majeurs. Des mesures compensatoires imposées au secteur privé renforcent ponctuellement les moyens alloués à la restauration des FS, au détriment des écosystèmes impactés. L'incertitude liée à l'obtention des crédits visés ne permet pas d'anticiper la production de plants en grande quantité, les surfaces de plantation sont modestes.
Implication des partenaires scientifiques	L'implication des partenaires scientifiques est limitée au suivi des FS.
Objectif global	Assurer la survie de la biodiversité et relancer les dynamiques fonctionnelles des écosystèmes de FS dans un ensemble de sites jugés prioritaires et représentatifs.
Principaux résultats attendus au 1.01.2035	L'impact mesuré des EEE animales et végétales est faible ou nul dans au moins 1500 ha de zones de FS, dont au moins 200 ha de zones de restauration active (anciennes ou nouvelles), et au moins 500 ha de zones d'extension par régénération naturelle.
Parties prenantes	ANCB, propriétaires et gestionnaires publics et privés de sites de FS, prestataires et associations impliqués dans la restauration active, la régulation des EEE, la pose et l'entretien de MED, acteurs scientifiques associés au suivi des FS
Moyens ANCB	<ul style="list-style-type: none">• Budget prévisionnel : 400 millions de F CFP sur 10 ans, dont 50 millions de F CFP issus de subventions extérieures (appels à projets, etc.), et 35 millions de F CFP alloués annuellement par l'ANCB• Ressources humaines : 2 ETP



<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ul style="list-style-type: none">• les modalités d'exécution du programme et de collaboration entre les acteurs sont bien assimilées et déjà fonctionnelles, le personnel impliqué est motivé et compétent• le développement des connaissances techniques permet d'améliorer encore l'efficacité et l'efficience des efforts de restauration active	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none">• les sites de FS non protégés réglementairement (conventions, PUD, Codes de l'environnement) sont particulièrement vulnérables aux différentes menaces, leurs écosystèmes continuent à se dégrader, les pertes de FS par défrichement se poursuivent• les initiatives des autres acteurs ne sont pas soutenues, elles sont peu valorisées et capitalisées partiellement par le programme• les pertes de FS restent potentiellement plus importantes que les gains• les efforts menés ne sécurisent pas les FS sur le long terme
<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none">• réponses aux appels à projets locaux consacrés à la préservation de la biodiversité• mesures compensatoires imposées au secteur privé en faveur de la restauration de FS	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none">• moyens alloués à la conservation des FS inférieurs au prévisionnel• pertes importantes de FS liées aux défrichements favorisés par les politiques de développement du territoire



Scénario 2	Le peuple se mobilise, l'ANCB le catalyse
Contexte politique, réglementaire et sociétal	L'engagement des décideurs et la volonté politique de gérer les problématiques environnementales s'améliorent, et se traduisent par l'émergence de dispositifs favorables, construits avec le soutien technique de l'ANCB. Les Codes de l'environnement provinciaux améliorent la réglementation relative à la séquence ERC, intègrent une cartographie opposable aux tiers, et reconnaissent la FS comme un écosystème prioritaire à conserver. La population calédonienne est de plus en plus sensible aux enjeux de conservation des écosystèmes et de la biodiversité, les demandes de soutien technique et financier des initiatives locales se multiplient.
Contexte budgétaire	Le budget alloué au programme de conservation des FS coordonné par l'ANCB augmente par rapport au budget moyen alloué durant les cinq dernières années. Pour le compléter, l'ANCB diversifie et pérennise ses moyens financiers en établissant des partenariats avec le secteur privé. Les autres acteurs impliqués dans la conservation des FS bénéficient également de moyens supplémentaires, et continuent à s'investir dans la limite de leurs capacités respectives. Le gouvernement, les communes, les bailleurs publics, se dotent de budgets dédiés à financer les actions menées en faveur de l'environnement par le secteur privé et associatif.
Orientation du programme d'action	L'ANCB développe pleinement son rôle de coordination, de fédération et de catalyse des opérations menées par tous les acteurs du territoire. Ses interventions consistent principalement à soutenir techniquement et à renforcer les connaissances et les capacités des porteurs de projets, à valoriser, à capitaliser et à entretenir la cohérence des initiatives locales, à organiser des formations et des chantiers participatifs pour la restauration, la protection et le suivi des FS, y compris dans le cadre des démarches RSE et de l'exemplarité des décideurs. Une véritable stratégie de communication informative et incitative est élaborée et largement déployée.
Implication des partenaires scientifiques	Les innovations techniques, visant à améliorer l'efficacité de la restauration des FS ou de la gestion des cerfs, sont encouragées. Des méthodes innovantes, efficaces et répliquables sont testées sur certains sites pilotes, en collaboration avec la communauté scientifique.
Objectif global	Accroître l'implication de la population calédonienne dans la gestion des FS.
Principaux résultats attendus au 1.01.2035	Au moins 50 sites de FS sur foncier public et/ou privé font l'objet d'une ou plusieurs mesures de gestion (MED, régulation des EEEA et/ou EEEV, restauration active et/ou passive, etc.), dont l'efficacité et l'efficience sont mesurées, incluant au moins 200 ha dédiés à la restauration participative.
Parties prenantes	ANCB, propriétaires et gestionnaires publics et privés de sites de FS, collectivités et autres bailleurs publics, secteur privé et associations (quels que soient leurs domaines d'activités), acteurs scientifiques impliqués dans le suivi des FS et l'évaluation des mesures de gestion



Moyens ANCB

- Budget prévisionnel : 600 millions de F CFP sur 10 ans, dont 100 millions de F CFP issus de fonds extérieurs (appels à projets, partenariats avec le secteur privé, etc.), et 50 millions de F CFP alloués annuellement par l'ANCB
- Ressources humaines : 3 ETP

Atouts

- l'innovation technique permet d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la répliquabilité des méthodes de restauration active et de gestion des EEE
- les initiatives de tous les acteurs sont soutenues, valorisées et capitalisées par le programme
- le nombre de sites de FS faisant l'objet de mesures de gestion augmente considérablement

Faiblesses

- lourdeur administrative potentielle des conventions de partenariat permettant la diversification et la pérennisation des financements
- les initiatives locales concernent principalement de petites surfaces, et dépendent du volontariat
- les efforts menés ne sécurisent pas nécessairement les FS gérées sur le long terme, et peuvent s'avérer insuffisants face à la menace des EEE et du risque feu

Opportunités

- nombreuses forces vives sur le territoire susceptibles de contribuer au financement ou à l'exécution de la SFS
- prise de conscience accrue en lien avec la communication globale sur les changements climatiques et les enjeux environnementaux

Menaces

- moyens alloués à la conservation des FS inférieurs au prévisionnel
- pertes importantes de FS liées aux défrichements favorisés par les politiques de développement du territoire
- implication insuffisante du secteur privé et des associations



Scénario 3	La biodiversité des FS au service du territoire
Contexte politique, réglementaire et sociétal	La population calédonienne est de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux, mais ce sont les enjeux de souveraineté alimentaire et de transition énergétique qui bénéficient en priorité d'un portage politique, favorisant notamment les aménagements, le développement urbain et agropastoral. L'engagement des décideurs et la volonté politique de gérer les problématiques environnementales régresse, la conservation de la biodiversité est soutenue sous réserve qu'elle ne constitue pas un frein au développement économique du territoire. Les Codes de l'environnement provinciaux ne subissent pas de modifications majeures en faveur des écosystèmes forestiers.
Contexte budgétaire	Le budget alloué au programme de conservation des FS coordonné par l'ANCB est inférieur au budget moyen alloué durant les cinq dernières années. Les moyens des autres acteurs impliqués dans la conservation des FS régressent également, leurs capacités respectives à s'impliquer sont réduites. Les budgets publics alloués à la gestion de l'environnement sont fléchés vers l'adaptation aux changements climatiques, les solutions fondées sur la nature et la provision de services écosystémiques en faveur du développement économique.
Orientation du programme d'action	L'ANCB poursuit son accompagnement technique à la gestion des sites prioritaires, et contribue, avec les gestionnaires, à encadrer les mesures compensatoires régulièrement imposées au secteur privé, relatives aux nombreux impacts générés par le développement économique et l'aménagement du territoire. Des formations sont dispensées dans le cadre du programme pour accompagner les changements de pratiques des secteurs de l'agriculture et de l'aménagement. Les espèces de FS sont valorisées pour mettre en place des systèmes agroforestiers, des haies, des coupe-vent, des parcs et espaces verts urbains, pour améliorer la qualité des sols, gérer la ressource en eau, et réduire les risques d'inondation et d'érosion. Les FS gagnent en surface et en connectivité, sans considération pour la qualité des écosystèmes. Le programme s'appuie ponctuellement sur l'obtention de subventions liées à des appels à projets pour augmenter les efforts de restauration active et la pression de régulation des espèces envahissantes dans quelques sites majeurs, réservoirs de la biodiversité des FS.
Implication des partenaires scientifiques	La collaboration avec la communauté scientifique est centrée sur l'évaluation, l'optimisation et la valorisation des services écosystémiques fournis par les FS.
Objectif global	Imposer la gestion des FS comme un outil d'adaptation aux changements climatiques compatible avec le développement économique du territoire.
Principaux résultats attendus au 1.01.2035	Au moins 100% des pertes annuelles de surface de FS sont compensées par des plantations (0 perte nette), et les services écosystémiques fournis par les FS sont mesurés, comparés et démontrés dans au moins 10 sites pilotes différents.
Parties prenantes	ANCB, propriétaires et gestionnaires publics et privés de sites de FS, prestataires et associations impliqués dans la restauration active, la régulation des EEE, la pose et l'entretien de MED, secteur agricole, acteurs scientifiques associés au suivi des FS et à l'évaluation des services écosystémiques



Moyens ANCB

- Budget prévisionnel : 300 millions de F CFP sur 10 ans, dont 50 millions de F CFP issus de fonds extérieurs (appels à projets, etc.), et 25 millions de F CFP alloués annuellement par l'ANCB
- Ressources humaines : 1,5 ETP

Atouts

- la quantité et la connectivité des sites de plantations d'espèces de FS augmente considérablement, les pertes de surfaces de FS sont compensées par des plantations
- l'implication des partenaires scientifique permet de quantifier et de valoriser les effets positifs du reboisement, favorisant une montée en puissance des changements de pratique sur le long terme
- les efforts concernent aussi bien les FS que les autres écosystèmes forestiers

Faiblesses

- délais d'appropriation de la stratégie par les acteurs, de mise en place des nouvelles modalités de collaboration
- les efforts menés en collaboration avec le secteur privé (agricole, aménagement, etc.) ne permettent pas la restauration d'écosystèmes forestiers fonctionnels
- les efforts menés dans les sites majeurs ne sécurisent pas nécessairement les FS gérées sur le long terme, et peuvent s'avérer insuffisants face à la menace des EEE et du risque feu

Opportunités

- prise de conscience accrue en lien avec la communication globale sur les changements climatiques et les enjeux environnementaux
- les stratégies pays soutiennent et favorisent les changements de pratiques, notamment des secteurs agricoles et de l'aménagement, plus respectueuses de la biodiversité
- accès aux financements réservés à l'adaptation au changement climatique

Menaces

- moyens alloués à la conservation des FS inférieurs au prévisionnel
- pertes de FS liées aux défrichements favorisés par les politiques de développement du territoire trop importantes pour être compensées
- difficultés de collaboration avec le secteur privé, soutien et implication insuffisants des gestionnaires



Scénario 4	Des sanctuaires et des sacrifices
Contexte politique, réglementaire et sociétal	Les calédoniens et leurs dirigeants ont une conscience partielle et une compréhension floue de la nécessité de « protéger la nature », ce sont les enjeux de développement et d'aménagement du territoire qui bénéficient en priorité d'un portage politique. L'engagement des décideurs et la volonté politique de gérer les problématiques environnementales régresse, la conservation de la biodiversité n'est soutenue que dans une logique de sanctuarisation. Les Codes de l'environnement provinciaux reconnaissent la FS comme un écosystème prioritaire à conserver, une aire protégée est créée au sein de chacune des deux provinces pour y concentrer les efforts de préservation de la biodiversité des FS et d'autres écosystèmes.
Contexte budgétaire	Le budget alloué au programme de conservation des FS coordonné par l'ANCB reste globalement similaire au budget moyen alloué durant les cinq dernières années. Seules les provinces bénéficient de moyens supplémentaires, notamment dédiés à la gestion des nouvelles aires protégées.
Orientation du programme d'action	Les sites de FS sur foncier privé ne sont plus soutenus par le programme, le développement du territoire engendre des pertes de surface et des dégradations d'écosystèmes de FS. Seuls sont gérés quelques sites prioritaires de FS sur foncier public, y compris les nouvelles aires protégées, qui incluent de larges surfaces d'extension forestière par restauration active et régénération naturelle. L'entretien des MED est abandonnée, au profit de l'intensification drastique des opérations de régulation des EEE. L'ANCB s'appuie ponctuellement sur l'obtention de subventions liées à des appels à projets pour augmenter les efforts de restauration active et la pression de régulation des espèces envahissantes dans ces sites majeurs.
Implication des partenaires scientifiques	Les efforts visent principalement à améliorer la qualité des écosystèmes forestiers, la préservation de la faune endémique et des ERM végétales, en cohérence avec les continuités écologiques, dans quelques sites à grande échelle. La recherche scientifique contribue au développement des connaissances relatives à l'écologie de certaines espèces et au fonctionnement des écosystèmes, pour mieux les préserver.
Objectif global	Sanctuariser, restaurer et gérer une large surface d'écosystèmes forestiers, permettant notamment la survie fonctionnelle de la faune et des ERM de FS.
Principaux résultats attendus au 1.01.2035	Au moins 10 000 ha de zones de FS (actuelle ou en devenir) sont protégés réglementairement, l'impact des EEE animales et végétales y est mesuré et en nette diminution, au moins 100 ha y ont bénéficié de plantations, et au moins 200 ha y ont bénéficié de démarches de régénération naturelle assistée.
Parties prenantes	ANCB, propriétaires et gestionnaires publics de sites de FS, prestataires, associations, ONG et communautés locales impliqués (restauration active et passive de FS, régulation des EEE, suivi participatif, etc.), acteurs scientifiques impliqués dans l'étude et le suivi des écosystèmes et des espèces de FS.



Moyens ANCB

- Budget prévisionnel : 400 millions de F CFP sur 10 ans, dont 50 millions de F CFP issus de fonds extérieurs (appels à projets, etc.), et 35 millions de F CFP alloués annuellement par l'ANCB
- Ressources humaines : 2 ETP

<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • les efforts menés permettent la restauration progressive d'écosystèmes fonctionnels, la préservation de la faune et des ERM endémiques, sécurisée sur le long terme • la surface de FS faisant l'objet de mesures de gestion augmente considérablement • la lutte active contre les EEE s'intensifie considérablement dans les sites concernés 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • sacrifice potentiel des reliquats de FS, dont la gestion dépend de la volonté des propriétaires fonciers, sans aides extérieures • délais de mise en place (réglementation, organisation, partenariats, aménagements, etc.) • lenteur des processus écologiques, résultats faibles à court terme
<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • pressions des ONG en faveur de la création d'aires protégées • effet de levier sur le développement économique local (tourisme, attractivité du territoire, etc.) • accès aux financements réservés aux projets d'envergure 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • moyens alloués à la conservation des FS inférieurs au prévisionnel • conflits sociaux liés à la sanctuarisation de larges surfaces, avec accès réduit au public

4. Construction d'un scénario final convergent

a. Analyse multicritère

Dans le cadre d'un second atelier virtuel, les membres du CTFS ont été invités à comparer les quatre scénarios, en procédant à une analyse multicritère.

L'analyse était basée sur 7 critères, portant chacun sur la désirabilité ou sur la probabilité de réalisation des hypothèses associées aux différents éléments constitutifs des scénarios.

Chaque participant a attribué une valeur de pondération comprise entre 0 et 3 aux différents critères d'appréciation des scénarios, puis a procédé à la notation des 7 critères.

Une notation a été effectuée par chaque répondant, pour chacun des 7 critères, en répartissant un total de 10 points entre les 4 scénarios, cette répartition correspondant à une estimation de la probabilité de réalisation des hypothèses, ou à la répartition souhaitée des efforts.

Les résultats de cette analyse multicritère, basés sur les réponses de six membres du CTFS, sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les cases colorées en vert représentent les résultats les plus importants au regard de la pondération et des notes attribuées.

Critères	Pondération (moyenne)	Notes pondérées			
		S1	S2	S3	S4
1 - Le scénario proposé est-il désirable dans sa globalité, par rapport aux autres scénarios proposés ?	0,3	1,5	5,7	4,8	5,1
2 - Quels scénarios s'appuient sur les évolutions les plus probables du contexte politique, règlementaire et sociétal ?	1,8	25,2	23,4	34,2	25,2
3 - Quels scénarios s'appuient sur les évolutions les plus probables du contexte budgétaire ?	2	38	16	38	30
4 - Les ressources étant limitées, dans quelle(s) direction(s) le programme d'action devrait-il s'orienter en priorité ?	3	27	39	60	51
5 - Quels scénarios proposent les thématiques de contribution scientifique les plus prioritaires ?	1,2	6	26,4	15,6	24
6 - L'objectif global (à l'horizon 2035) proposé est-il désirable, par rapport aux objectifs visés par les autres scénarios ?	2,7	45,9	21,6	35,1	48,6
7 - Les principaux résultats attendus (à l'horizon 2035) proposés sont-ils désirables, par rapport aux résultats attendus visés par les autres scénarios ?	2	20	20	30	48
Résultat global		163,6	152,1	217,7	231,9

En complément, les membres du CTFS étaient invités à répondre à 4 questions ouvertes, permettant de se projeter pour identifier des pistes d'ajustement des scénarios envisagés. Les 3 premières questions requéraient une réponse par scénario, la dernière portait sur la stratégie dans son ensemble.

Les tableaux suivants synthétisent les réponses fournies par les membres du CTFS.

1 - Si la stratégie adoptée se basait sur ce scénario unique, dans quelle mesure vous semble-t-il réaliste d'atteindre les principaux résultats attendus visés à l'horizon 2035 ? Quels chiffres vous paraîtraient plus justes ?

S1	<p>Impact EEEA et EEEV faible ou nul dans 1500 ha de FS, dont 200 ha de restauration active, et 500 ha d'extension par régénération naturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scénario bas, réaliste
S2	<p>50 sites FS avec mesures de gestion dont l'efficacité et l'efficience sont mesurées, incluant 200 ha dédiés à la restauration participative</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliste mais charge administrative énorme • chiffrer une ambition de surface et de mesures de gestion
S3	<p>100% des pertes annuelles de surface de FS compensées par des plantations (0 perte nette), SE fournis par les FS mesurés, comparés et démontrés dans 10 sites pilotes différents</p> <ul style="list-style-type: none"> • nécessité de mesurer les pertes, et de sanctuariser les surfaces de « compensation » (sites pilotes ?) • ajouter un seuil de pertes max
S4	<p>10 000 ha (FS actuelle ou en devenir) protégés règlementairement, impact EEEA et EEEV mesuré et en nette diminution, 100 ha de plantations, 200 ha de RNA</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 000 ha protégés : réaliste mais en plusieurs morceaux, moins pertinent • réduction de l'impact EEE : 5000 ha

2 - Quels seraient, selon vous, les impacts à long terme (positifs et/ ou négatifs) de la concrétisation de ce scénario ?

S1	<ul style="list-style-type: none"> • impacts positifs et négatifs modérés • continuité des efforts, consolidation des dynamiques • risque de pertes importantes • fausse impression de situation maîtrisée
S2	<ul style="list-style-type: none"> • réduction des coûts, augmentation des surfaces restaurées • multiplication des sites « gérés », mais envergure et qualité moindre • partage et capitalisation des savoirs et des données
S3	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration des connaissances et prise de conscience sur les SE forestiers • impact + : adaptation au CC et autosuffisance • valorisation utilitariste à double tranchant (seuils écologiques ?)
S4	<ul style="list-style-type: none"> • sécurisation face au défrichement • autres menaces : risqué car tous les œufs dans le même panier • fonds mobilisables, efforts efficaces • déresponsabilisation acteurs, sacrifices !

3 - D'après vous, quelles seraient les étapes préliminaires à mettre en place rapidement pour concrétiser ce scénario ?

S1	<ul style="list-style-type: none"> • redéfinir / conventionner le fonctionnement de l'ANCB • redynamiser l'implication des acteurs (cf. pistes évaluation SCFS 2013-2022)
S2	<ul style="list-style-type: none"> • lobbying positif sur les élus • AMO active par l'ANCB : démarchage des acteurs • partenariats financiers • stratégie de communication • recrutement
S3	<ul style="list-style-type: none"> • outil de mesure des pertes • projets pilotes / démonstrateurs techniques, implication scientifique sur la mesure des SE • lobbying auprès des opérateurs, puis partenariats • modification des orientations politiques (ERC, aménagement du territoire...)
S4	<ul style="list-style-type: none"> • stratégie d'acquisition/usage foncier • optimisation de la localisation des sites (surface, continuité écologique forestière...) • étude de faisabilité

4 - D'une manière générale (quel que soit le scénario retenu), quelle est, selon vous, la place de la science et le rôle à jouer par les acteurs scientifiques dans la mise en œuvre d'un programme de conservation d'un écosystème ? Comment leur contribution pourrait-elle être optimisée ?

-
- développement des connaissances : écologie des espèces, fonctionnement et dynamique des écosystèmes, RN et RNA
 - recherche appliquée : solutions innovantes efficaces pour la restauration active et la régulation efficace et socialement acceptable des cerfs
 - déterminer concrètement et/ou modéliser les liens entre FS (et autres écosystèmes) et CC, lutte contre l'érosion, préservation de la ressource en eau...
 - charger une structure de mettre en place des expérimentations techniques, parcelles tests, etc. (ANCB ?)
 - appui au programme sur des thématiques prioritaires pré-identifiées
- « La recherche contribue à augmenter le niveau de connaissance sur les espèces et le fonctionnement de l'écosystème pour définir les priorités d'actions et davantage intégrée dans une démarche recherche/action serait à bénéfices mutuels (apports de connaissances et gestion) »
-

b. Scénario final

Les résultats de l'analyse multicritère ont été présentés et discutés en réunion de GT (à laquelle les membres du CTFS ont été conviés) en s'appuyant sur les éléments d'interprétation suivants :

- ⊕ Le Scénario 1 apparaît moins désirable, ce qui traduit potentiellement un besoin ou une volonté de diversifier les actions menées par rapport à la programmation précédente ;
- ⊕ L'évolution du contexte politique et sociétal reste très incertaine ;
- ⊕ L'évolution la plus probable du contexte budgétaire est le maintien d'une relative stabilité des ressources disponibles, selon le même ordre de grandeur que les 5 dernières années ;
- ⊕ Les orientations opérationnelles identifiées comme prioritaires sont, par ordre de priorité :
 - ✓ L'accompagnement des secteurs économiques constituant un risque pour les FS (agriculture, aménagement),
 - ✓ L'établissement et la gestion d'aires protégées,
 - ✓ La coordination et le soutien d'initiatives diverses en faveur des FS,
 - ✓ La gestion de sites prioritaires ;
- ⊕ Les orientations de l'implication du secteur scientifique identifiées comme prioritaires sont, par ordre de priorité :
 - ✓ Le développement, l'amélioration de l'efficacité et de la répliquabilité de méthodes innovantes (en matière de restauration, de régulation des espèces envahissantes...),
 - ✓ Le développement de connaissances en matière d'écologie fonctionnelle,
 - ✓ Le développement de connaissances relatives aux services écosystémiques fournis par les FS,
 - ✓ Le suivi de l'évolution des écosystèmes et des chantiers de restauration des FS.

Les discussions menées par les membres présents du CTFS ont été guidées par une approche modulaire, consistant à recréer un 5^{ème} scénario hybride combinant de manière cohérente différents éléments de plusieurs des scénarios proposés.

Les objectifs stratégiques de ce scénario consensuel ont été formulés, et les ordres de grandeur des ambitions visées ont été fixées sous la forme de résultats attendus chiffrés.

Le scénario final a fait l'objet de plusieurs séquences de relecture, d'ajustements, et de validation intermédiaire, notamment à la suite des modifications relatives aux objectifs gestion des espèces envahissantes (régulation, mise en défens, mesure des impacts sur la régénération...) effectuées après consultation du pôle Menaces de l'ANCB.

Le tableau ci-dessous présente le scénario final tel que validé par les membres du CTFS. Les estimations budgétaires de ce scénario ont ultérieurement été révisées à la hausse pour couvrir les besoins du plan opérationnel de la SFS 2035.

Structure stratégique du scénario retenu par les membres du CTFS

Titre	L'approche paysagère
<p>Contexte politique, réglementaire et sociétal</p>	<p>La population calédonienne est de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux, l'engagement des décideurs et la volonté politique de gérer les problématiques environnementales progressent. Le rôle central des FS pour la résilience au changement climatique des populations calédoniennes, de leur bien-être et de leurs activités sur la côte Ouest est reconnu.</p> <p>La capitalisation des connaissances acquises et des efforts précédemment réalisés depuis 2002 pour faire face à la précarité des FS résiduelles permettent aujourd'hui d'envisager une stratégie plus globale, plus intégratrice et de long terme pour la conservation et la restauration des FS.</p> <p>Les Codes de l'environnement provinciaux évoluent, améliorent la réglementation relative à la séquence ERC, intègrent une cartographie opposable aux tiers, et reconnaissent les FS comme l'un des écosystèmes prioritaires à conserver.</p> <p>Des zones de concentration des efforts sont identifiées au sein de chacune des deux provinces, en cohérence avec les enjeux environnementaux (continuités écologiques, régulation des EEE, etc.) et socio-économiques (pression démographique, agricole, valeurs culturelles, etc.) locaux. Les mesures de préservation de la biodiversité des FS y sont majoritairement déployés, à différents niveaux de gestion et de protection réglementaire, incluant la création de nouvelles surfaces et de nouveaux types d'aires protégées ou labellisées.</p>
<p>Contexte budgétaire</p>	<p>Le budget alloué annuellement au programme de conservation et de restauration des FS coordonné par le pôle terrestre de l'ANCB reste globalement similaire au budget moyen alloué durant les cinq dernières années.</p> <p>La vision stratégique spatialisée de la conservation et restauration des FS sur l'ensemble de son aire de distribution, en provinces Nord et Sud, apporte du crédit et nourrit la confiance auprès des acteurs et de possibles partenaires financiers extérieurs.</p> <p>La protection réglementaire, la surface importante et la multiplicité des enjeux qui caractérisent les formations végétales remarquables, ainsi que les moyens internes dédiés, permettent à l'ANCB, aux services provinciaux, et à leurs partenaires, de se positionner sur des appels à projets nationaux, européens ou régionaux dédiés à la recherche et aux actions de conservation de la biodiversité et/ou d'adaptation au changement climatique.</p> <p>À terme, les provinces flèchent des moyens supplémentaires, notamment dédiés à la gestion des nouveaux sites sous protection réglementaire.</p> <p>La concentration géographique de la majorité des efforts permet par ailleurs de mobiliser une grande partie des forces vives des territoires concernés, et de mutualiser les moyens disponibles, pour réduire les coûts.</p>



Orientations du programme d'action	<p>Les unités paysagères fonctionnelles présentant un intérêt majeur pour la conservation des FS sont identifiées et priorisées, en tenant notamment compte des enjeux constituant des risques ou des opportunités, des besoins de continuité de gestion des sites prioritaires définis dans le cadre de la précédente stratégie, des valeurs culturelles et des usages traditionnels. Des plans de cogestion des unités paysagères fonctionnelles identifiées comme prioritaires sont élaborés, incluant l'établissement et la gestion des espaces naturels protégés. Ces plans de cogestion à l'échelle paysagère sont mis en œuvre sous la coordination et avec l'accompagnement technique de l'ANCB.</p> <p>Selon leur niveau de restriction des droits d'usage, les espaces naturels protégés bénéficient d'efforts importants de régulation des EEE, de conservation des ERM, et de restauration active et passive sur de larges surfaces réservées à l'extension forestière.</p> <p>Sur le reste du territoire des unités paysagères fonctionnelles concernées, l'usage des espèces de FS (produites à cet effet), et les services écosystémiques rendus par les zones boisées, sont promus pour accompagner les changements de pratiques des secteurs de l'agriculture et de l'aménagement notamment, en complément d'efforts similaires déployés dans les zones de conservation. Les espèces de FS sont ainsi valorisées pour mettre en place des systèmes agroforestiers, des haies, des coupe-vent, des parcs et espaces verts urbains, etc.</p> <p>Une méthode de comptabilisation des pertes subies et des pertes évitées de surfaces de FS est développée. Grâce à l'amélioration de la réglementation, les pertes de surface de FS diminuent. Les pertes insidieuses liées à la dégradation des habitats sont également quantifiées, et prises en compte dans la priorisation des efforts.</p> <p>Les FS gagnent en surface, des continuités écologiques sont rétablies, la connectivité forestière et la qualité des écosystèmes progressent.</p>
Thématiques d'implication du secteur scientifique	<p>Le secteur scientifique contribue au développement des connaissances relatives à l'écologie de certaines espèces et au fonctionnement des écosystèmes, pour orienter les efforts visant à améliorer la qualité des écosystèmes forestiers, la préservation de la faune endémique et des ERM végétales, et la restauration des continuités écologiques.</p> <p>L'ensemble des sites conventionnés ou gérés dans le cadre de la stratégie constitue une opportunité de sites d'études pour la recherche. L'ANCB coordonne le partage, la capitalisation et la valorisation des données et résultats divers spécifiques aux FS.</p> <p>Les connaissances existantes, notamment relatives aux services écosystémiques fournis par les FS, sont exploitées et contextualisées dans le cadre d'une étude bibliographique, qui vise à déterminer les opportunités et les avantages de plantation d'espèces végétales de FS par les filières économiques locales. Les résultats de cette étude constituent un argument de plaidoyer auprès des décideurs et alimentent le portage politique des enjeux de conservation.</p> <p>Des méthodes innovantes, moins coûteuses et plus efficaces de restauration active et passive des FS, et de régulation des EEE, sont développées et améliorées. Des recommandations méthodologiques sont fournies pour veiller à la qualité des dispositifs de suivi des différentes modalités de gestion des FS et de l'amélioration effective de l'état des écosystèmes.</p>
Moyens ANCB	<ul style="list-style-type: none">• Budget prévisionnel : au moins 350 millions de F CFP sur 10 ans, dont<ul style="list-style-type: none">⊖ Une mobilisation des budgets annuels de l'ANCB à hauteur d'au moins 30 millions de F CFP par an,⊖ Au moins 50 millions de F CFP sur 10 ans issus de fonds extérieurs.• Ressources humaines : au moins 2 ETP



Objectifs et résultats attendus de l'approche paysagère

Objectif global à l'horizon 2035	Définir la répartition géographique, poser les bases réglementaires, techniques et organisationnelles, et mettre en pratique la conservation intégrée des FS basée sur une approche paysagère.
Résultat global attendu à l'horizon 2035	Plusieurs unités paysagères fonctionnelles réparties en PN et PS font l'objet d'une concentration des efforts et des moyens mobilisés pour la protection et la gestion d'au moins 10 000 ha de FS et le rétablissement de continuités écologiques.
Objectifs spécifiques et principaux résultats attendus à l'horizon 2035	<p>Sécuriser les moyens de conservation des FS</p> <ul style="list-style-type: none">⊖ Les outils réglementaires sont actualisés en faveur de la réglementation des écosystèmes ;⊖ Au moins 5000 ha de FS (actuelle ou en devenir) sont classés dans chacune des provinces Nord et Sud dans de nouvelles zones sous protection réglementaire soit au moins 10 000 ha de FS au total ;⊖ Au moins 100 M F CFP provenant de financements extérieurs contribuent à mettre en œuvre la SFS. <p>Mobiliser les acteurs de la gestion intégrée des FS</p> <ul style="list-style-type: none">⊖ Les collectivités, le secteur scientifique et le secteur privé participent à l'exécution de la stratégie ;⊖ Les opportunités et les avantages (services écosystémiques) de planter des espèces végétales de FS pour les filières économiques locales (agriculture, élevage, aménagement, etc.) sont recensés par secteur, promus, et mis en pratique ;⊖ L'ensemble des contributions à la SFS est comptabilisé, capitalisé et valorisé. <p>Assurer la résilience de la biodiversité et relancer les dynamiques fonctionnelles des écosystèmes de FS dans un ensemble de sites jugés prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none">⊖ Une méthodologie et des indicateurs d'évaluation des dynamiques de régénération naturelle des écosystèmes et de certaines espèces de FS sont développés et opérationnels ;⊖ Le niveau de pression initial des EEEA et EEEV est caractérisé et le niveau de régulation souhaité est défini et mis en œuvre individuellement dans la totalité des sites gérés ;⊖ 100% des MED des sites gérés sont étanches aux ongulés envahissants ;⊖ Le statut IUCN est évalué ou actualisé pour 100% des espèces végétales de FS ;⊖ 100% des ERM (faune et flore) de FS possédant le statut CR bénéficient d'un Plan de conservation, dont la mise en pratique effective garantit la sécurisation. <p>Étendre la surface globale occupée par des FS en Nouvelle-Calédonie</p> <ul style="list-style-type: none">⊖ De nouvelles plantations de FS sont réalisées sur au moins 200 ha ;⊖ Au moins 10% de la surface de FS des nouveaux espaces naturels protégés est dédiée à l'extension forestière par régénération naturelle ou assistée, soit au moins 500 ha dans chacune des provinces Nord et Sud (au moins 1000 ha au total) ;⊖ Le risque feu est maîtrisé dans 100% des zones de conservation pérennes des FS (actuelles ou en devenir) ;⊖ Une méthodologie et des indicateurs d'estimation des pertes subies et évitées de surfaces de FS sont développés et opérationnels.



Matrice AFOM de l'approche paysagère

Atouts

Caractéristiques positives de ce scénario

- les efforts menés permettent la restauration progressive d'écosystèmes fonctionnels, la préservation de la faune et des ERM endémiques, sécurisée sur le long terme
- la quantité, la surface et la connectivité des sites de FS faisant l'objet de mesures de gestion augmente considérablement, les pertes de surfaces de FS sont réduites
- les efforts menés bénéficient également à d'autres écosystèmes forestiers
- la lutte active contre les EEE s'intensifie considérablement dans les sites majeurs
- l'innovation technique permet d'améliorer autant que possible l'efficacité, l'efficience et la répliquabilité des méthodes de restauration active et de gestion des EEE
- les initiatives de tous les acteurs sont soutenues, valorisées et capitalisées par le programme

Faiblesses

Caractéristiques négatives de ce scénario

- sacrifice potentiel des reliquats de FS hors zones de concentration des efforts
- délais de mise en œuvre (réglementation, organisation, partenariats, aménagements, etc.)
- délais d'appropriation de la stratégie par les acteurs, de mise en place des nouvelles modalités de collaboration
- les efforts de valorisation des espèces de FS menés en collaboration avec le secteur privé (agricole, aménagement, etc.) sont insuffisants pour restaurer des écosystèmes forestiers fonctionnels
- lenteur des processus écologiques, résultats faibles à court terme

Opportunités

Éléments favorables à la réalisation de ce scénario

- nombreuses forces vives sur le territoire susceptibles de contribuer à l'exécution de la SFS
- prise de conscience accrue en lien avec la communication globale sur les changements climatiques et les enjeux environnementaux
- stratégies pays et provinciales favorisant l'évolution des pratiques du secteur privé, l'amélioration de la protection des écosystèmes et de la biodiversité
- collaboration des ONG en faveur de la création d'aires protégées
- effet de levier sur le développement économique local (tourisme, attractivité du territoire, etc.)
- accès aux financements réservés aux projets d'envergure, aux aires protégées et à l'adaptation des territoires au changement climatique

Menaces

Risques pouvant affecter la réalisation de ce scénario

- moyens réglementaires, financiers et/ou humains alloués à la conservation et à la gestion des FS inférieurs au prévisionnel
- enjeux d'usage du foncier trop importants pour aboutir à l'adoption réglementaire d'une cartographie opposable et à la création de nouvelles aires protégées
- niveau de protection et moyens de gestion alloués aux zones ciblées insuffisants pour parvenir à la restauration d'écosystèmes fonctionnels
- difficultés de collaboration, implication ou adhésion insuffisante du secteur privé, des gestionnaires, et/ou des partenaires
- effets potentiels des changements climatiques sur les écosystèmes de FS et/ou la capacité technique de mettre en œuvre certaines opérations (événements climatiques intenses, prolifération d'organismes nuisibles...)

D. Articulation avec les stratégies et programmes présentant des opportunités de synergies

La stratégie de conservation des FS de NC contribue à la prise en compte, dans l'ensemble des politiques publiques et des activités socio-économiques du territoire, des objectifs de protection, de restauration, et d'usage durable de la biodiversité des FS. Cette stratégie a vocation à donner un cadre et à inciter d'autres initiatives, tout en veillant à la bonne articulation avec les autres stratégies et programmes locaux, nationaux, internationaux et régionaux, susceptible d'orienter la gestion de la biodiversité et des écosystèmes forestiers en Nouvelle-Calédonie.

La présente stratégie a été élaborée en recherchant la cohérence et les synergies possibles avec les documents stratégiques suivants.

1. En Nouvelle-Calédonie

a. Stratégie pour la restauration écologique des sites dégradés du Grand Sud - Province Sud de Nouvelle-Calédonie (RESCCUE, 2019)

Ce rapport de 2019 est l'un des livrables de la composante 1 (Gestion intégrée des zones côtières) du projet RESCCUE porté par la CPS. Il propose une approche consensuelle de priorisation de la restauration des sites dégradés dans la région du Grand Sud de Nouvelle-Calédonie, et présente des éléments méthodologiques pour l'extension de ce processus de priorisation dans le cadre d'une stratégie provinciale.

La méthodologie de priorisation proposée s'appuie sur le croisement de deux critères principaux : le risque érosif, et le risque de fragmentation écologique. Son application à l'échelle de l'aire de répartition d'origine des FS pourrait contribuer à identifier les surfaces sur lesquelles la restauration de FS serait la plus bénéfique.

b. Synthèse de l'atelier régional technique PROTEGE Gestion intégrée des ressources forestières et agroforesterie (Gandet C, Kahn et associés, 2020)

Ce rapport restitue sous forme d'un cadre logique les recommandations formulées par les participants à l'atelier technique régional PROTEGE sur la gestion intégrée des ressources forestières et l'agroforesterie de Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna, qui s'est tenu du 9 au 13 mars 2020 en Nouvelle-Calédonie, autour de 4 thématiques :

- ⊕ Préserver, gérer et restaurer les milieux forestiers et les services écosystémiques non-marchands,
- ⊕ Développer la valorisation économique forestière,
- ⊕ Remettre l'arbre au cœur de l'agriculture,
- ⊕ Financer la foresterie, opportunité des fonds de compensation.

Le rapport expose pour chacune de ces thématiques des éléments de diagnostic, des objectifs stratégiques et opérationnels, une liste d'actions, et des recommandations pour leur mise en œuvre.

La SFS constitue un cadre d'implémentation en Nouvelle-Calédonie pour une portion des actions relatives à chacune des 4 thématiques.

c. Politique provinciale de reboisement de la province Sud (2021)

En 2021, la province Sud de Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'une politique de reboisement sur dix ans, coconstruite avec les parties prenantes (associations, opérateurs forestiers, scientifiques, collectivités, etc.). Cette politique provinciale se veut « agile et évolutive, cohérente avec les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux », et se décompose en trois feuilles de routes complémentaires respectivement consacrées aux forêts naturelles, aux forêts productives, et aux actions transversales.

Pour sa mise en œuvre, la province Sud s'appuie en partie sur les initiatives menées par les associations et ONG environnementales, constituant une communauté d' « Ambassadeurs des forêts ».

En termes d'objectifs stratégiques comme sur le plan opérationnel, la SFS entre en cohérence avec cette politique provinciale.

d. Rapport final du projet RELIQUES - Fragmentation des forêts sur substrats ultramafiques de Nouvelle-Calédonie (UMR AMAP, 2022)

Le projet de recherche RELIQUES, mené entre 2019 et 2022 par l'UMR AMAP, a porté sur l'étude de la fragmentation forestière sur substrats ultramafiques en Nouvelle-Calédonie, et plus particulièrement sur la contribution des effets de lisière à l'érosion de la biodiversité et à l'exposition aux menaces externes telles que le feu et les espèces envahissantes. Il a notamment abouti à l'élaboration d'une méthode d'identification systématique des zones potentielles de restauration pour réduire de manière optimale la fragmentation forestière.

Ce modèle permet d'intégrer la dimension spatiale du paysage dans la gestion des ressources naturelles de Nouvelle-Calédonie, et constitue un outil potentiellement valorisable pour la planification spatiale de la conservation des FS.

e. Atlas de la forêt - Province Nord - Nouvelle-Calédonie (2022)

Dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'unité mixte de recherche en botanique et modélisation de l'architecture des plantes et des végétations (UMR AMAP) et avec l'Institut agronomique néocalédonien (IAC), la province Nord a souhaité appuyer l'amélioration des connaissances sur les forêts calédoniennes pour mieux en assurer leur préservation.

La méthodologie employée est transposable à l'ensemble des écosystèmes forestiers du territoire, et pourrait notamment être appliquée à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie pour réviser la définition et la cartographie des forêts sèches dans une optique de protection réglementaire.

f. Stratégies provinciales Aires protégées (en cours d'élaboration)

En 2021, l'OFB a initié avec les provinces Nord et Sud un groupe de réflexion suite à la parution de la Stratégie Nationale des Aires protégées quant à sa déclinaison possible en Nouvelle-Calédonie. Cette nouvelle Stratégie vise l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble des aires protégées ainsi que la création d'aires nouvelles, en mer comme sur terre, dans les outre-mer comme en métropole.

Les réflexions en cours doivent mener au renforcement des politiques publiques provinciales en matière d'aires protégées marines et terrestres. La finalisation et la mise en application de ces politiques provinciales devrait s'inscrire en cohérence avec les objectifs formulés pour la SFS.

g. Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes en Nouvelle-Calédonie (en cours d'élaboration)

En 2022, le CEN a lancé une consultation publique pour la réalisation du bilan, de l'évaluation et de la prospective de la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes en NC. La future stratégie, qui devrait être finalisée et validée dans le courant de l'année 2023, sera agrémentée d'un cadre logique et d'un plan d'action couvrant a minima les cinq prochaines années.

Le pôle Menaces de l'ANCB, en charge de la coordination de cette stratégie, a été consulté dans le cadre de l'élaboration de la SFS pour s'assurer de la cohérence des objectifs et des actions associées dans les deux stratégies concernant la lutte contre les espèces envahissantes animales et végétales représentant une menace pour les FS.

h. Codes de l'environnement des provinces Nord et Sud

En NC, la compétence environnementale est dévolue aux provinces pour la gestion des espaces terrestres. Les Codes de l'environnement des provinces Nord et Sud constituent la base réglementaire de la protection des écosystèmes et/ou des espèces présentes sur leur territoire. Ces Codes de l'environnement sont en cours de révision, notamment pour renforcer la réglementation relative à la séquence ERC en province Nord.

Les objectifs de la SFS et le vocabulaire associé ont été formulés de manière à être compatible avec l'application de la réglementation actuelle et avec les potentielles évolutions des Codes de l'environnement provinciaux.

2. À l'échelle nationale, européenne, régionale et internationale

a. Convention sur la diversité biologique et Stratégie Nationale Biodiversité 2030

La Convention sur la diversité biologique est un traité international juridiquement contraignant, entré en vigueur en 1993, et signé à ce jour par 196 parties. La Convention a trois principaux objectifs : la conservation, l'utilisation durable, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la diversité biologique (définies comme étant toutes les formes de vie sur Terre, y compris les écosystèmes, les animaux, les plantes, les champignons, les micro-organismes et la diversité génétique). La stratégie nationale pour la biodiversité reflète la vision d'un pays pour la diversité biologique ainsi que les mesures institutionnelles qu'il prendra afin d'atteindre les objectifs de la Convention.

La Stratégie Nationale Biodiversité 2030 concerne tous les milieux naturels de France métropolitaine et d'Outre-mer. Elle repose sur quelques principes transversaux : la sobriété dans l'usage des ressources et des espaces, la synergie entre les politiques de biodiversité et de lutte contre les dérèglements climatiques, et l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques nationales et locales. La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur des mesures opérationnelles et concrètes,

étayées par la connaissance scientifique et le principe de précaution, visant la complémentarité et la cohérence avec les autres stratégies internationales, européennes, nationales et locales.

Le plan d'action de la SNB 2030 est découpé en cinq axes structurants, pour lesquels le déploiement de la SFS 2035 est susceptible de contribuer à plusieurs des objectifs visés, ainsi qu'à certaines des mesures associées :

- ⊖ *Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients.* La SFS 2035 s'inscrit en cohérence avec les objectifs « 1. Renforcer les politiques de protection et de restauration de la biodiversité », « 2. Assurer la protection et la remise en bon état des continuités écologiques », et « 4. Accroître la résilience des territoires et lutter contre l'artificialisation des sols ».
- ⊖ *Axe 2. Des ressources naturelles et des services écosystémiques utilisés de manière durable et équitable.* La SFS 2035 est alignée avec les objectifs « 6. Favoriser la transition agroécologique des modes de production agricole et des systèmes alimentaires », et « 7. Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises ».
- ⊖ *Axe 3. Une société sensibilisée, formée et mobilisée.* La SFS 2035 présente des synergies avec les objectifs « 8. Mobiliser les citoyens, collectivités, entreprises » et « 9. Éduquer et former à la biodiversité ».
- ⊖ *Axe 4. Un pilotage transversal, appuyé par la connaissance et orienté sur les résultats.* La SFS 2035 participe à l'atteinte des objectifs « 10A. Renforcer et valoriser la connaissance sur la biodiversité » et « 12. Garantir la mise en œuvre des mesures par un dispositif de suivi-évaluation et de mise en responsabilité ».
- ⊖ *Axe 5. Des financements au service des politiques de biodiversité.* La diversification prévue des sources de financement de la SFS 2035 intègre l'objectif « 14. Faciliter la contribution financière des acteurs privés ».

b. Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2030

Cette stratégie nationale se base sur la définition des aires protégées élaborée par l'UICN, à savoir « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». La SNAP 2030 est structurée en sept objectifs décennaux, associés à des mesures spécifiques pour les atteindre.

L'approche paysagère de la SFS 2035 s'appuie sur des objectifs ambitieux de protection réglementaire, compatibles avec la déclinaison et l'adaptation contextualisée par les provinces Nord et Sud de leur propre stratégie « aires protégées », en cours d'élaboration.

c. UICN Nature 2030 : une nature, un futur - Un programme pour l'union 2021-2024

L'UICN s'est donné pour mission de « protéger le monde naturel et reconstruire une planète saine et équitable pour l'être humain et la nature », à l'échelle mondiale. Le programme quadriennal (2021-2024) de l'UICN s'inscrit dans une perspective à plus long terme (Nature 2030), qui traduit la volonté de s'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ainsi que sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ce programme repose sur cinq domaines prioritaires : l'humanité, les terres, l'eau, les océans et le climat.

La SFS 2035 s'inscrit en cohérence avec certaines des orientations du programme 2021-2024 de l'UICN Nature 2030, notamment par la mise en place d'actions collaboratives, collectives, justes et inclusives, par le maintien et la restauration des écosystèmes de FS, par la conservation et le rétablissement des espèces de FS, et par la pérennisation des paysages productifs et la sauvegarde à long terme des services écosystémiques fournis par les FS.

d. Cadre du Pacifique insulaire pour la conservation de la nature et les aires protégées 2021-2025

Le Cadre du Pacifique insulaire 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées a été approuvé par 26 États et territoires Membres du PROE. Il fait état de l'urgence à agir face à l'accélération des nombreuses menaces auxquelles sont confrontées la nature et les populations du Pacifique. Il est régi par huit principes de mise en œuvre de la conservation de la nature dans le Pacifique, et définit les priorités opérationnelles régionales, qui se déclinent en six objectifs stratégiques et leurs pistes d'action associées.

La SFS 2035 participe à la concrétisation de certaines des pistes d'actions prioritaires du Cadre, en particulier la mise en place d'« aires terrestres efficacement protégées », l'amélioration de « l'intégrité des écosystèmes terrestres », la réduction des « menaces pesant sur nos espèces terrestres menacées et migratrices », la contribution à des « approches écosystémiques de la réponse au changement climatique, aux pandémies et aux catastrophes naturelles », la lutte contre « les espèces envahissantes », le développement d'une « gouvernance au service de la conservation de la nature », et la mobilisation de « financement durable pour la conservation de la nature ».

e. Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

Le Plan stratégique sur les forêts (2017-2030) offre un cadre global d'action pour assurer une gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres en général, et pour mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts. Les objectifs du Plan stratégique et leurs cibles sont directement liés à ceux du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif 15 intitulé « Gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la diversité ».

La SFS 2035 constitue une déclinaison, spécifiquement adaptée aux forêts sèches de NC, des six objectifs du Plan stratégique, nommément :

- ⊖ Mettre fin à la réduction du couvert forestier par une gestion forestière durable,
- ⊖ Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts,
- ⊖ Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées et celle des forêts gérées de façon durable,
- ⊖ Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts,
- ⊖ Promouvoir des cadres de gouvernance pour une gestion forestière durable,
- ⊖ Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies en ce qui concerne les questions touchant aux forêts.

3. Recommandations pour la gestion des forêts et de la biodiversité

a. Recommandations du 15^{ème} Congrès français de la nature, portés au Congrès mondial de la nature de l'UICN (2021)

Le Congrès mondial de l'UICN est le plus grand évènement mondial consacré à la conservation de la nature, rassemblant des États, des agences publiques, des instituts de recherche, des ONG, des collectivités locales, des entreprises, des agences de l'ONU, et des représentants des peuples autochtones. Organisé tous les 4 ans, sa plus récente édition s'est tenue à Marseille en septembre 2021. En préparation de ce grand évènement international, le Comité français de l'UICN a élaboré 18 recommandations politiques, visant la conservation d'espèces et de milieux naturels spécifiques.

La SFS 2035 est concernée par deux de ces recommandations, à savoir :

- ⊖ Assurer la compatibilité des activités anthropiques avec les objectifs de conservation dans les aires protégées et renforcer l'intégration des aires protégées dans leur paysage,
- ⊖ Lutter contre la dégradation et l'artificialisation des sols, notamment en développant la renaturation et la désartificialisation.

b. La situation des forêts du Monde 2020 - Forêt, biodiversité et activité humaine

Ce rapport a été produit conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le programme pour l'environnement des Nations Unies (UNEP). Il considère les contributions des forêts, de leur utilisation et de leur gestion, à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Pour le développement de solutions équilibrées, le rapport expose les éléments essentiels d'un environnement porteur, sur lesquels s'aligne la SFS 2035, notamment :

- ⊖ Une gouvernance efficace est indispensable à la conservation de la biodiversité et semble être le facteur le plus important de la bonne marche des politiques axées sur la biodiversité.
- ⊖ La planification territoriale intégrée, comprenant l'élaboration de scénarios, l'attribution de priorités dans la création d'aires protégées, la nécessité de viser les écosystèmes ou types de forêt sous-représentés dans le réseau des aires protégées, les zones présentant de hauts degrés d'intégrité et d'importance de la biodiversité et les espèces ou groupes d'espèces d'importance déterminante, ainsi que la définition des zones prioritaires pour la restauration, la création de couloirs biologiques et la gestion durable des forêts existantes.
- ⊖ La conciliation de production alimentaire et conservation de la biodiversité, par des approches de préservation des terres (l'agriculture à haut rendement dans une zone donnée permet de réserver d'autres zones à la conservation) ou d'usage partagé des terres (la production agricole et la conservation de la biodiversité sont intégrées sur la même terre, comme dans les systèmes de production agroforestière). Ces dernières apportent des avantages multiples tant pour la biodiversité que pour les agriculteurs : ombrage et régulation du microclimat, fertilité des sols, lutte contre les maladies et diversification des revenus face aux risques climatiques, sanitaires et commerciaux.
- ⊖ Le respect des droits et des savoirs des communautés locales et des peuples autochtones, par l'adoption de systèmes de cogestion des terres publiques visant à combler les besoins de la conservation autant que ceux du développement, ou encore par l'inclusion volontaire de terres dans les aires protégées en dédommageant les restrictions aux droits.

- ⊕ L'adoption par les communautés humaines de valeurs, d'attitudes et de comportements qui favorisent la conservation, grâce à l'éducation à l'environnement via la sensibilisation et la communication (fondées sur des données probantes, mettant en exergue la pensée critique, les principes intégrés et l'utilisation des compétences acquises pour traduire les connaissances en actions concrètes), l'expérience directe de la nature (activités de plein air axées sur l'écologie, engagement dans la gestion adaptative), et la mise en place de programmes de science citoyenne (associer le public à la collecte de données ou à des études écologiques).

c. Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (2019)

L'Évaluation mondiale de l'IPBES de la biodiversité et des services écosystémiques représente la production emblématique du premier programme de travail de l'IPBES (2014-2018). Ce rapport représente une évaluation capitale de l'état et des tendances du monde naturel, des implications sociales de ces tendances, de leurs causes directes et indirectes, et des actions qui peuvent encore être entreprises.

Le rapport stipule qu'il est « possible de conserver, de restaurer et d'utiliser la nature de manière durable et, en même temps, d'atteindre d'autres objectifs sociétaux à l'échelle mondiale en déployant de toute urgence des efforts concertés qui entraînent des changements en profondeur ». La SFS 2035 s'inscrit dans cette perspective, en suivant notamment les recommandations suivantes :

- ⊕ Il est possible de réduire les risques liés aux incertitudes et complexités des transformations requises pour parvenir à la durabilité au moyen de démarches de gouvernance intégrées, inclusives, informées et évolutives. Le secteur privé peut jouer un rôle, en partenariat avec d'autres acteurs, y compris les administrations et la société civile.
- ⊕ La reconnaissance des savoirs, des innovations et des pratiques, et des institutions et des valeurs des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que leur intégration et leur participation à la gouvernance environnementale, améliore généralement leur qualité de vie, ainsi que la conservation et la restauration de la nature et son utilisation durable, ce qui a également une incidence sur l'ensemble de la société. La gouvernance coutumière et les régimes de cogestion impliquant les peuples autochtones et les communautés locales peuvent être un moyen efficace de préserver la nature et ses contributions aux populations.

d. Perspectives mondiales de la diversité biologique 5 (2020)

La cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique a été élaborée par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Ce rapport examine les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, qui s'avèrent très limités et insuffisants, et documente des exemples de mesures ayant produit d'excellents résultats.

En matière de perspectives, ce rapport expose les mesures requises pour parvenir à ralentir, arrêter, puis inverser les actuelles tendances alarmantes de la perte de biodiversité, dont certaines auxquelles la SFS 2035 peut contribuer, notamment :

- ⊕ L'amplification des efforts pour conserver et restaurer la biodiversité à tous les niveaux, dépendant du contexte local, en combinant une augmentation importante de l'étendue et de l'efficacité d'aires protégées et d'autres mesures de conservation effectives, la restauration à grande échelle d'habitats dégradés, et des améliorations dans l'état de la nature des paysages agricoles et urbains ;

- ⊖ Le maintien des augmentations de température bien en deçà de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, la conservation et la restauration des écosystèmes pouvant jouer un rôle considérable à ce niveau, les solutions fondées sur la nature constituant également un élément important de l'adaptation aux changements climatiques ;
- ⊖ La lutte efficace contre les facteurs de pression causant la perte de biodiversité, y compris les espèces exotiques envahissantes, la pollution et l'exploitation non durable de la biodiversité ;
- ⊖ Des changements transformateurs dans la production de biens et de services, en particulier les denrées alimentaires, par l'adoption de méthodes agricoles pouvant satisfaire la demande mondiale croissante tout en imposant moins d'incidences néfastes sur l'environnement, et la réduction des pressions visant à convertir plus d'écosystèmes en terres agricoles productives.

e. Autosaisine du Conseil National de la Protection de la Nature sur la thématique n°2 des assises de la forêt et du bois : « Renforcer la résilience des forêts et des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et valoriser les services rendus par les forêts » (2021)

Dans cette autosaisine, le CNPN rappelle que « les forêts sont des écosystèmes, constitués de communautés animales, végétales, fongiques et microbiennes, qui sont en interactions étroites entre elles et avec le sol d'où elles puisent les nutriments et l'eau ainsi qu'avec l'atmosphère pour les échanges gazeux. Les arbres ne constituent qu'une des composantes de ces écosystèmes, étroitement dépendante des autres. Adapter la forêt au changement climatique, c'est adapter l'écosystème, pas seulement les arbres ».

Face au constat de la dégradation de l'état écologique des forêts françaises, se traduisant notamment par des dépérissements attribués au changement climatique, le CNPN émet 17 recommandations pour assurer la conservation et la restauration des forêts, dont certaines à suivre dans le cadre de la SFS 2035 :

- ⊖ Accroître les superficies des espaces forestiers en protection forte,
- ⊖ Maintenir et favoriser dans les forêts, les haies et les bocages - protégés ou non - les essences indigènes,
- ⊖ Privilégier, partout où cela est possible, la régénération naturelle,
- ⊖ Favoriser les peuplements mélangés pied à pied d'essences indigènes (et ceci même pour des forêts inférieures à 1 ha, avec un pourcentage maximal de 40 % pour chaque essence),
- ⊖ Améliorer le dispositif de préservation des « espèces protégées » dans les milieux forestiers,
- ⊖ Veiller à ce que le développement important actuel de la consommation de bois pour le chauffage et la construction ne se traduise pas par une accélération du remplacement des forêts,
- ⊖ Renforcer les recherches sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers et sur leurs réactions aux forçages anthropiques.

III. STRATEGIE FORET SECHE DE NOUVELLE-CALEDONIE A L'HORIZON 2035

A. Axes structurants de la stratégie

La stratégie forêt sèche de Nouvelle-Calédonie (SFS) s'inscrit dans une vision à long terme, et fixe des objectifs à l'horizon 2035. Elle est accompagnée d'une programmation prévisionnelle à partir de 2024.

Cette stratégie représente un développement en matière de champs d'action par rapport aux deux périodes de programmation initiales de la conservation des FS en Nouvelle-Calédonie, et constitue une étape supplémentaire vers la mise en place à grande échelle d'une démarche intégrée de conservation des forêts sèches du territoire, basée sur une approche paysagère favorable à la reconstitution de continuités écologiques forestières, et adaptée au contexte socio-économique local.

Elle s'articule autour de quatre objectifs principaux, qui sont autant d'axes structurants et complémentaires, déclinés en 15 résultats attendus reflétant l'ampleur des ambitions que les membres de l'ANCB se sont collectivement engagés à atteindre d'ici 2035. Chacun de ces axes structurants se décompose en mesures opérationnelles assorties de cibles et d'indicateurs pour faciliter leur suivi et leur évaluation, et précisant notamment les modalités de réalisation, les organisations pilotes, et le calendrier estimatif associés.

1. Axe A : Sécurisation

Le premier axe de la stratégie cible les mesures visant à sécuriser les moyens, notamment réglementaires et financiers, nécessaires à la réalisation des opérations destinées à inverser la tendance de disparition des surfaces et de dégradation de l'état écologique des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie.

Pour que la SFS puisse s'inscrire dans la durée, il apparaît indispensable d'adopter dès son lancement une démarche de planification territoriale à long terme, intégrant autant que possible la concertation des parties prenantes des espaces concernés, et recherchant une cohérence à toutes les échelles.

En s'appuyant sur l'élaboration d'une cartographie consensuelle des paysages de forêt sèche en Nouvelle-Calédonie, tenant compte des continuités écologiques forestières et des espaces de reconquête potentielle, cette démarche permettra de définir les bases spatiales et réglementaires préalables au déploiement des mesures opérationnelles.

Les enjeux environnementaux mais aussi sociaux, économiques, et culturels, seront examinés et pris en considération dans le cadre de la planification territoriale pour faciliter l'appropriation de la SFS par toutes les parties prenantes, ainsi que pour assurer la cohérence et la complémentarité avec les politiques publiques et autres programmes susceptibles d'impliquer les mêmes espaces ou les mêmes acteurs.

Les provinces, réglementairement compétentes en matière d'environnement, concrétiseront les résultats de cette planification territoriale par la création de nouvelles aires protégées ou le déploiement d'autres mesures de conservation efficaces et pérennes (AMCE), s'inscrivant en cohérence avec le développement à moyen terme des stratégies d'aires protégées provinciales. Ces « zones de conservation pérenne » auront vocation à être efficaces, activement gérées et dotées de plans de gestion et/ou d'indicateurs de mesures et de suivi. Les provinces s'appuieront par ailleurs sur un

renforcement des textes relatifs à l'application de la séquence ERC pour soutenir la protection des milieux naturels concernés.

En complément, pour atteindre les résultats ambitieux visés par la SFS d'ici 2035, il sera essentiel de sécuriser des financements à la hauteur des besoins. Les membres et partenaires de l'ANCB entreprendront à cet effet des efforts volontaristes pour diversifier les sources et les modalités de financement de leurs actions en faveur des forêts sèches, incluant potentiellement l'élaboration de dossiers de candidature aux appels à projets locaux, nationaux, régionaux, européens et internationaux, et l'établissement de partenariats financiers innovants avec le secteur privé.

2. Axe B : Mobilisation

La préservation de la biodiversité constitue une initiative transversale et intersectorielle, à intégrer au sein de tous les aspects sociétaux. Les actions de cet axe visent à conscientiser et à impliquer l'ensemble de la société calédonienne dans l'opération des changements transformateurs qui conduiront au rétablissement d'écosystèmes et d'espèces de forêt sèche, et de leurs fonctions naturelles bénéfiques pour tous.

La SFS 2035 se veut collective et inclusive. Pour parvenir aux résultats fixés collégialement, toutes les forces vives et toutes les compétences devront être sensibilisées et mobilisées, à l'échelle des individus et des organisations auxquelles ils contribuent, dès le plus jeune âge et jusqu'au plus haut niveau de responsabilité. La participation exemplaire et l'influence des responsables (politiques, coutumiers, économiques, etc.) devraient être déterminantes pour favoriser l'adhésion et l'implication du public.

Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'aménagement, de l'industrie minière et autres responsables de pertes de surfaces forestières par défrichement, seront spécifiquement visés par les efforts d'intégration de la biodiversité dans leur fonctionnement suivant des modèles « gagnant-gagnant ».

Le pôle terrestre de l'ANCB est spécifiquement chargé de coordonner la mise en œuvre de la SFS, et constitue le relai technique privilégié pour la centralisation, la diffusion et la transmission des savoirs et savoir-faire relatifs à la gestion et à la conservation des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie. Le pôle terrestre de l'ANCB pourra également se voir confier par les gestionnaires l'exécution de certaines tâches opérationnelles. Les membres et partenaires de l'ANCB seront impliqués, selon leurs compétences et leurs moyens respectifs, dans la planification, la réalisation et le suivi du programme opérationnel de la SFS.

L'adoption d'une approche paysagère a pour finalité de pouvoir concentrer géographiquement les actions de gestion des forêts sèches. Cette concentration géographique des efforts permettra d'adapter les modalités d'action et de communication aux contextes locaux, de favoriser la mutualisation des moyens disponibles sur ces espaces, et de bénéficier de l'implication des communautés, notamment par le bénévolat, mais aussi par l'adoption de pratiques professionnelles favorables à la conservation des FS.

3. Axe C : Qualité écologique

Cet axe a pour objectif stratégique d'assurer la résilience de la biodiversité et de relancer les dynamiques fonctionnelles des écosystèmes de FS, dans un ensemble de sites jugés prioritaires. En effet, de nombreux reliquats de forêt sèche subissent actuellement des dégradations insidieuses

susceptibles de limiter la capacité de certaines espèces à se régénérer et à persister, au détriment de l'écosystème dans son ensemble. Cet axe de la SFS est consacré à l'inversion des pertes de qualité écologique des écosystèmes et des populations d'espèces de FS.

Dans les sites de FS au foncier maîtrisé et/ou bénéficiant de mesures de sécurisation réglementaire pérenne, les pertes insidieuses causées par la dégradation des écosystèmes seront détectées et inversées. À cet effet, des mesures de régulation des EEE animales et végétales seront entreprises de manière adaptée à l'évolution de l'estimation locale, d'une part, de la capacité de régénération naturelle de la végétation, et d'autre part, des niveaux de pression des EEE présentes. Lorsque l'absence totale d'ongulés sera estimée indispensable pour rétablir une capacité de résilience satisfaisante, les sites de FS concernés feront l'objet d'une protection physique (MED) entretenue avec efficacité.

La conservation des ERM animales et végétales de FS participe au maintien de la qualité écologique des écosystèmes. La SFS doit permettre d'éviter la disparition et de réduire la vulnérabilité des populations d'ERM prioritaires, notamment grâce à l'exécution de plans de conservation pertinents et efficaces.

4. Axe D : Reconquête spatiale

Complémentaire à l'axe précédent, consacré à engendrer des gains de qualité écologique, cet axe stratégique de la SFS rassemble les mesures contribuant à étendre la surface globale occupée par des FS en Nouvelle-Calédonie.

La plantation est une méthode de restauration populaire mais très coûteuse, en particulier lorsqu'elle doit s'affranchir de la participation bénévole du public pour des raisons d'accessibilité ou de garantie de qualité des travaux. Pour cette raison, les chantiers de plantation ne sont envisageables que pour des surfaces de quelques hectares, dont la contribution à l'extension globale des surfaces de FS est modeste.

Pour initier une reconquête spatiale des FS à plus grande échelle, différentes modalités de restauration des FS seront entreprises et comparées de façon à déterminer les méthodes les plus efficaces. L'expérimentation technique et les travaux de recherche scientifique contribueront à améliorer les connaissances relatives aux différentes étapes de préparation des semences végétales destinées à la restauration, ou encore aux mesures de préparation du sol favorisant la régénération naturelle depuis les semenciers adjacents.

Pour augmenter la surface globale occupée par des FS sur le territoire, en complément des pertes par défrichement évitées grâce au renforcement de la réglementation et à l'intégration des secteurs économiques à risques dans la SFS, il sera également nécessaire de réduire les pertes accidentelles, notamment liées au feu. Les sites de FS dits prioritaires (bénéficiant d'une protection réglementaire et/ou de mesures de conservation efficaces et pérennes), feront l'objet d'interventions de prévention et d'un traitement adéquat en cas de réponse opérationnelle par les pompiers communaux ou la sécurité civile.

L'évolution de la surface et de la connectivité des FS, constituant l'un des résultats tangibles les plus explicites de la SFS, sera suivie à l'aide d'une méthodologie développée en tenant compte de l'ensemble des efforts de gestion des FS menés sur le territoire. Cette méthodologie aura vocation à estimer les pertes irréversibles de surface de FS subies par défrichement, les pertes temporaires subies par dégradation (notamment par le feu), les pertes évitées grâce à l'application réglementaire de la séquence ERC, ainsi que les gains permis par la restauration active et passive, en tenant compte de l'état écologique des surfaces concernées.

B. Cadre logique simplifié

	Élément stratégique	Résultats attendus
SFS 2035	Objectif global : Établir les bases spatiales, réglementaires, techniques et organisationnelles, et mettre en pratique la conservation intégrée des FS basée sur une approche paysagère.	Plusieurs unités paysagères fonctionnelles réparties en PN et PS font l'objet d'une concentration des efforts et des moyens mobilisés pour la protection et la gestion d'au moins 10 000 ha de FS et le rétablissement de continuités écologiques
Axe A : Sécurisation	Objectif stratégique A : Sécuriser les moyens de conservation des FS	A1 : La spatialisation de la conservation des FS fait l'objet d'une planification territoriale basée sur les connaissances actualisées de l'aire de répartition (potentielle et actuelle) des FS
		A2 : Au moins 5000 ha de FS (actuelle ou en devenir) sont classés dans chacune des provinces Nord et Sud dans de nouvelles zones de conservation sous protection réglementaire, soit au moins 10 000 ha de FS au total
		A3 : Les outils réglementaires sont actualisés en faveur de la conservation des écosystèmes
		A4 : Au moins 117 M F CFP provenant de financements extérieurs contribuent à mettre en œuvre la SFS
Axe B : Mobilisation	Objectif stratégique B : Mobiliser les acteurs de la gestion intégrée des FS	B1 : Les collectivités, le secteur scientifique, le secteur privé et les communautés locales participent à l'exécution de la stratégie
		B2 : Les opportunités et les avantages (services écosystémiques) de conserver et planter des espèces végétales et des espaces de FS pour les filières économiques locales sont recensés par secteur, promus, et mis en pratique
		B3 : L'ensemble des contributions à la SFS est comptabilisé, capitalisé et valorisé
Axe C : Qualité écologique	Objectif stratégique C : Assurer la résilience de la biodiversité et relancer les dynamiques fonctionnelles des écosystèmes de FS dans un ensemble de sites jugés prioritaires	C1 : Une méthodologie et des indicateurs d'évaluation des dynamiques de régénération naturelle de certaines espèces structurantes de FS sont développés et opérationnels
		C2 : Le niveau de pression initial des EEEA et EEEV est caractérisé et le niveau de régulation souhaité est défini et mis en œuvre individuellement dans la totalité des sites gérés
		C3 : 100% des MED des sites gérés sont étanches aux ongulés envahissants
		C4 : Le statut UICN est évalué ou actualisé pour 100% des espèces végétales de FS
		C5 : 100% des ERM (faune et flore) de FS possédant le statut CR bénéficient d'un Plan de conservation, dont la mise en pratique effective garantit la sécurisation
Axe D : Reconquête spatiale	Objectif stratégique D : Étendre la surface globale occupée par des FS en Nouvelle-Calédonie	D1 : De nouvelles plantations de FS sont réalisées sur au moins 200 ha
		D2 : Au moins 10% de la surface des nouvelles zones de conservation pérenne de FS est dédiée à l'extension forestière (future FS), soit au moins 500 ha dans chacune des provinces Nord et Sud (au moins 1000 ha au total)
		D3 : La gestion du risque feu est anticipée dans 100% des zones de conservation pérenne de FS (actuelles ou en devenir)
		D4 : Une méthodologie et des indicateurs d'estimation des pertes (subies et évitées) de surfaces de FS sont développés et opérationnels

C. Programme opérationnel détaillé

La programmation opérationnelle de la SFS se décompose en 62 activités, contribuant directement à atteindre les 16 résultats attendus à l'horizon 2035. Les 16 fiches suivantes explicitent les actions envisagées pour atteindre chacun de ces résultats, les indicateurs de suivi et valeurs cibles, les structures pilotes et partenaires, le budget et le calendrier prévisionnels associés.



Résultat A1 La spatialisation de la conservation des FS fait l'objet d'une planification territoriale basée sur les connaissances actualisées de l'aire de répartition (potentielle et actuelle) des FS

HYPOTHESES

La planification territoriale de la conservation des FS requiert l'adoption préalable d'une définition commune des FS, cohérente avec les connaissances écologiques étayées par le secteur scientifique. La révision de la définition des FS s'accompagne d'une actualisation des données et des outils cartographiques relatifs aux UPF.

L'analyse de l'ensemble des enjeux (environnementaux, sociaux, économiques, culturels...) au sein des UPF permet d'orienter la localisation des futures zones sous protection réglementaires et d'alimenter les stratégies provinciales. Ces travaux sont menés conjointement par les membres et partenaires de l'ANCB (budget RH).

ACTIVITES

<p>A1.1 Réviser la définition des FS Réflexion menée au sein d'un GT en s'appuyant sur les travaux scientifiques et cartographiques récents, pour faire concorder les milieux considérés comme FS par les gestionnaires et le secteur scientifique.</p>	<p>A1.2 Actualiser la cartographie des FS Application de la définition révisée des FS aux données et aux outils cartographiques concernant notamment la délimitation des reliquats de FS, et les mesures de connectivité.</p>	<p>A1.3 Actualiser la cartographie des UPF, de leurs enjeux, et des zones de conservation pérenne (AP ou AMCE) Diagnostic multisectoriel et participatif des enjeux (écologiques, fonciers, socio-économiques, culturels, etc.), et planification territoriale de la conservation des FS incluant une sectorisation de la diversité des futurs droits d'usages envisagés au sein des UPF, adaptée aux contextes locaux, notamment pour limiter les pertes de FS existantes et localiser les terrains propices aux gains de surfaces boisées.</p>
--	--	---

PILOTAGE

ANCB

ANCB, PN, PS

ANCB, PN, PS

PARTENAIRES

PN, PS, part. scientifiques

part. scientifiques, DINUM

AFMNC, AMNC

BUDGET

RH

INDICATEUR

Statut de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)

VALEUR INITIALE (2023)

Non initiée

Non initiée

Non initiée

VALEUR CIBLE (2035)

Finalisée

Finalisée

Finalisée

CALENDRIER PREVISIONNEL

2024			
2025			
2026			
2027			
2028			
2029			
2030			
2031			
2032			
2033			
2034			
2035			



Résultat A2	Au moins 5000 ha de FS (actuelle ou en devenir) sont classés dans chacune des provinces Nord et Sud dans de nouvelles zones de conservation sous protection réglementaire, soit au moins 10 000 ha de FS au total	
HYPOTHESES	L'évolution des Codes de l'environnement provinciaux et la finalisation des stratégies Aires protégées permet d'envisager différents types de protection réglementaire (réserves naturelles, parcs provinciaux, zones labellisées, et autres mesures de conservation efficace) adaptées à différentes catégories de foncier et d'usage, efficaces, activement gérés et dotés de plans de gestion et/ou d'indicateurs de mesures et suivis.	
ACTIVITES	A2.1 Formaliser la protection réglementaire pérenne et efficace des zones de conservation de FS (AP ou AMCE) En cohérence avec les stratégies « Aires protégées » provinciales, création dans les Codes de l'environnement provinciaux d'AP ou d'autres types de zonages efficaces et pérennes, dotés de mesures de gestion et/ou de suivi, sécurisant durablement les zonages géographiques dédiés à la conservation des FS et au gain de surfaces boisées.	
PILOTAGE	PN, PS	
PARTENAIRES	ANCB, AFMNC, AMNC	
BUDGET	RH	
INDICATEUR	Surface de FS (actuelle ou en devenir) bénéficiant de mesures de protection réglementaire pérenne	
VALEUR INITIALE (2023)	PS : 421 ha	
VALEUR CIBLE (2035)	PN : ≥ 5000 ha PS : ≥ 5000 ha NC : $\geq 10\ 000$ ha	
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024	
	2025	
	2026	
	2027	
	2028	
	2029	
	2030	
	2031	
	2032	
	2033	
	2034	
2035		



Résultat A3 Les outils réglementaires sont actualisés en faveur de la conservation des écosystèmes

HYPOTHESES	<p>La planification territoriale de la conservation des FS et la sectorisation géographique des enjeux et des usages, reflétant les contextes locaux et les stratégies socio-économiques provinciales, est sécurisée réglementairement dans les Codes de l'environnement provinciaux et répercutée dans les PUD communaux.</p> <p>L'adoption de mesures réglementaires favorables à la conservation des FS est facilitée par la sensibilisation ciblée des décideurs, et contribue à renforcer la mise en pratique de la conservation des FS telle que planifiée à l'échelle des UPF (cf. B1).</p>		
ACTIVITES	<p>A3.1 Intégrer une cartographie opposable aux tiers dans les Codes de l'environnement provinciaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de la sectorisation géographique des enjeux et des usages liée à la planification territoriale de la conservation en PN et PS, • Intégration réglementaire de cette cartographie dans les Codes de l'environnement provinciaux. 	<p>A3.2 Adopter des textes renforçant la séquence ERC dans les Codes de l'environnement provinciaux</p> <p>Renforcement des textes réglementaires relatifs à l'application de la séquence ERC, notamment en faveur d'une plus grande incitation à l'évitement.</p>	<p>A3.3 Classer la FS en zone naturelle dans les PUD communaux</p> <p>Mise en cohérence des PUD avec les cartographies de planification territoriale provinciales, facilitée par une démarche d'information ciblée auprès des mairies et des bureaux d'étude.</p>
PILOTAGE	PN, PS	PN, PS	ANCB
PARTENAIRES	ANCB	ANCB	PN, PS, AMNC, AFMNC
BUDGET	RH		
INDICATEUR	Statut de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)		Proportion de FS existante classée en zone naturelle dans les PUD communaux
VALEUR INITIALE (2023)	Non initiée	En cours	à déterminer
VALEUR CIBLE (2035)	Finalisée	Finalisée	≥ 80% des FS situées hors zones coutumières
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024		
	2025		
	2026		
	2027		
	2028		
	2029		
	2030		
	2031		
	2032		
	2033		
	2034		
	2035		



Résultat A4 Au moins 117 M F CFP provenant de financements extérieurs contribuent à mettre en œuvre la SFS

HYPOTHESES

Des subventions sont obtenues par l'ANCB et/ou les gestionnaires et/ou les partenaires scientifiques dans le cadre d'appels à projets (au moins 75 M F CFP sur la période 2024-2035, soit au moins 18,75 M F CFP par période triennale).
 Les collectivités complètent les financements obtenus à hauteur de 20% du budget global des projets lauréats (au moins 18 M F CFP sur la période 2024-2035).
 Des partenariats sont établis entre des entreprises et l'ANCB (ex. financements dans le cadre de la RSE, mécanismes de financements participatifs associés à la vente de biens et/ou de services) pour assurer une contribution financière à la SFS, atteignant au moins une moyenne de 2 M CFP par an sur la période 2024-2035.

ACTIVITES	A4.1 Élaborer des dossiers de candidatures à des appels à projets	A4.2 Sécuriser des co-financements auprès des partenaires institutionnels locaux	A4.3 Établir des partenariats financiers avec le secteur privé
	<ul style="list-style-type: none"> Veille des appels à projets (d'action ou de recherche) territoriaux, nationaux, régionaux et internationaux dédiés à la conservation de la biodiversité et/ou à l'adaptation aux changements climatiques, Rédaction et soumission des dossiers de candidatures exclusivement ou partiellement consacrés à la conservation de la FS (partenariats multi-sectoriels envisageables), Gestion des conventions et production des livrables associés. 	<ul style="list-style-type: none"> Négociation avec les collectivités locales (gouvernement de NC, provinces, communes) du co-financement d'au moins 20% du budget total des projets soumis aux appels à projets, Sollicitation auprès des collectivités concernées de courriers de soutien, à inclure dans les dossiers de candidature aux appels à projets. 	<ul style="list-style-type: none"> Production d'un document synthétique de présentation de la SFS et de ses besoins financiers, Démarchage proactif des grandes entreprises locales pour l'établissement de partenariats innovants (ex. financements dans le cadre de la RSE, mécanismes de financements participatifs associés à la vente de biens et/ou de services...) spécifiquement dédiés au financement de la SFS dans son ensemble ou d'actions spécifiques.

PILOTAGE ANCB, PN, PS

PARTENAIRES Gouv., OFB, DAFE, part. scientifiques

BUDGET RH

INDICATEUR	Nombre de candidatures à des appels à projets	Montant des subventions obtenues	Montant des co-financements sécurisés	Montant des financements recueillis annuellement auprès du secteur privé
VALEUR INITIALE (2023)	0	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
VALEUR CIBLE (2035)	≥ 4	≥ 75 M F CFP	≥ 18 M F CFP	≥ 2 M F CFP par an en moyenne

CALENDRIER PREVISIONNEL	2024						
	2025						
	2026						
	2027						
	2028						
	2029						
	2030						
	2031						
	2032						
	2033						
	2034						
	2035						



Résultat B1 Les collectivités, le secteur scientifique, le secteur privé et les communautés locales participent à l'exécution de la stratégie

HYPOTHESES Le pôle terrestre de l'ANCB assure la coordination et le suivi détaillé de la SFS. Les décideurs (représentants politiques, autorités coutumières, dirigeants du secteur privé...) sont spécifiquement ciblés par des opérations de sensibilisation. Les membres de l'ANCB sont activement impliqués, à titre exemplaire, dans des opérations médiatisées de gestion de FS.

La concentration des efforts dans les UPF permet l'organisation d'une mobilisation citoyenne ciblée, par le biais des ONG et des associations locales. Une relation est établie et entretenue entre l'ANCB et les associations pour rechercher une cohérence entre leurs actions et les objectifs de la SFS. Les associations organisent, animent et contribuent à des actions participatives et des opérations de sensibilisation du grand public, ils constituent un relai technique de qualité sur le terrain.

ACTIVITES	B1.1 Élaborer, mettre en œuvre et suivre un PA, budget et calendrier prévisionnel annuels	B1.2 Élaborer, mettre en œuvre et suivre une feuille de route de la contribution scientifique	B1.3 Élaborer, effectuer la gestion et le suivi des plans de gestion des zones de conservation pérenne	B1.4 Coordonner et entretenir la collaboration entre membres et partenaires de l'ANCB				
		<ul style="list-style-type: none"> PA et calendrier prévisionnel annuels incluant l'ensemble des actions de la SFS programmées annuellement, Budget prévisionnel établi annuellement en interne par chacun des membres et partenaires de l'ANCB pour les actions auxquelles ils contribuent. 	<ul style="list-style-type: none"> Déclinaison des priorités de recherche et de collaboration scientifique (dont D2) en feuille de route, Établissement et suivi des conventions de partenariat avec les structures scientifiques, Bilan et actualisation triennale 	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation du statut prioritaire des sites de FS, selon les résultats du travail de planification effectué (A1.3), Programmation à moyen terme, suivi annuel et révision des mesures de gestion des sites prioritaires, Établissement et suivi des conventions de partenariat. 	<ul style="list-style-type: none"> Planification annuelle des réunions de CTFS dédiées à l'actualisation et au suivi des PA annuels (tableau de bord des indicateurs, avancement, opportunités, contraintes, difficultés), et des réunions de GT dédiées aux thématiques prioritaires par le CTFS, Organisation et animation des réunions par le pôle terrestre de l'ANCB, Participation aux réunions, aux échanges et aux travaux collaboratifs complémentaires par les membres et partenaires concernés de l'ANCB, Organisation, en marge de certaines réunions de CTFS, de visites de site de FS bénéficiant de travaux de gestion. 			
PILOTAGE	ANCB	ANCB, PN, PS	ANCB, PN, PS	ANCB				
PARTENAIRES	PN, PS, part. scientifiques, CIE, associations	Part. scientifiques, OFB	Associations, part. scientifiques, AFMNC, AMNC	PN, PS, Gouv., OFB, DAFE, part. scientifiques, AFMNC, AMNC				
BUDGET	RH							
INDICATEUR	Statut annuel de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)		% de ZCP ayant un PG	% annuel réalisation des PG	Nb réunions GT / an	Nb réunions CTFS/an	Nb visites de sites	Nb membres CTFS ayant visité un site
VALEUR INITIALE (2023)	Non initiée		NA	NA	NA	2 par an	0 visite de site	0 membres du CTFS
VALEUR CIBLE (2035)	Finalisée chaque année		100%	100%	≥ 2 et ≤ 5 / an	≥ 1 / an	≥ 4 visites	≥ 4 structures par visite
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024							
	2025							
	2026							
	2027							
	2028							
	2029							
	2030							
	2031							
	2032							
	2033							
	2034							
	2035							



Résultat B1 Les collectivités, le secteur scientifique, le secteur privé et les communautés locales participent à l'exécution de la stratégie (suite)

ACTIVITES	BI.5 Mobiliser les associations existantes au sein des UPF et définir des modalités de partenariats pour mettre en cohérence leurs actions avec les objectifs de la SFS <ul style="list-style-type: none"> Recensement et information des associations susceptibles de contribuer à la SFS au sein des UPF prioritaires, Entretien d'interactions entre l'ANCB et les référents des associations pour maintenir une cohérence opérationnelle, identifier les besoins spécifiques des associations (formation, recherche de financements...), et capitaliser les données relatives aux initiatives de gestion de FS. 				BI.6 Concevoir et/ou éditer et/ou diffuser et/ou installer des supports de communication sur les FS Selon les besoins, production des supports de communication participant à l'information et/ou à la sensibilisation des publics ciblés par les actions de la SFS.		BI.7 Organiser et mettre en œuvre un programme de sensibilisation des élus des collectivités et institutions de NC Lors de rencontres aux formats adaptés à chaque structure visée (gouvernement, congrès, PN, PS, communes, conseils d'Aire, Sénat coutumier, CCCE...), présentation synthétique par un membre de l'ANCB des objectifs de la SFS 2035 et/ou des enjeux de conservation de la FS, ainsi que des modalités potentielles de contribution et/ou de facilitation (réglementation, participation, promotion...)	
	ANCB, PN, PS				ANCB		ANCB, PN, PS	
PARTENAIRES	Associations				PN, PS, CIE, associations		Gouv., AFMNC, AMNC	
BUDGET	RH				6 M F CFP - Conception, édition		RH	
INDICATEUR	Nombre d'associations mobilisées par UPF	Nombre de rencontres avec les associations par province	Nb d'actions menées par les associations contribuant à la SFS	Surface annuelle ayant bénéficié de mesures de gestion des FS hors PA	Liste des supports de communication produits et diffusés		Nombre cumulé d'élus ayant bénéficié d'une présentation synthétique de la SFS 2035 et/ou des enjeux de conservation de la FS	
VALEUR INITIALE (2023)	0	0	0	Inconnue	Aucun		Nombre d'élus du CA ANCB ayant validé la SFS 2035	
VALEUR CIBLE (2035)	≥ 1 par UPF	≥ 1 rencontre par province par an	≥ 1 action FS par association par an	≥ 5 ha par an	Ouvrages, panneaux, guides pratiques...		≥ 3 élus par an, ≥ 5 élus par collectivité ou institution en 2035	
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024							
	2025							
	2026							
	2027							
	2028							
	2029							
	2030							
	2031							
	2032							
	2033							
	2034							
	2035							



Résultat B1 Les collectivités, le secteur scientifique, le secteur privé et les communautés locales participent à l'exécution de la stratégie (suite)

ACTIVITES	B1.8 Mobiliser le grand public dans la gestion et le suivi des FS • Organisation, encadrement et capitalisation, par une structure membre ou partenaire de l'ANCB (association, gestionnaire de site, partenaire scientifique...), de chantiers participatifs mobilisant des bénévoles dans le cadre de travaux de gestion de FS, tels que la plantation, l'entretien de site, la régulation d'espèces envahissantes, le suivi de l'évolution de la végétation, la détection d'espèces, etc. • Incitation (par exemple par l'organisation d'un chantier de plantation à proximité de locaux institutionnels) et médiatisation de la participation des personnalités décisionnaires (élus, autorités coutumières, dirigeants du secteur privé, etc.).			B1.9 Organiser et mettre en œuvre un programme de sensibilisation du grand public, des scolaires, et des filières à risque du secteur privé Planification et mise en pratique, par des structures membres ou partenaires (notamment associatives) de l'ANCB, d'interventions adaptées dans les établissements scolaires, les entreprises, et les manifestations publiques telles que les fêtes communales et foires agricoles, dont le contenu et le format ont pour objectif d'opérer des changements de comportements transformateurs en faveur de la conservation des FS.		B1.10 Réaliser une enquête d'évaluation de la compréhension des enjeux FS par le grand public Évaluation, suivant un protocole à déterminer, de l'efficacité et de la pertinence des efforts de sensibilisation aux enjeux de conservation de la FS menés depuis de nombreuses années auprès de différents publics cibles.
	PN, PS			PN, PS		ANCB
PARTENAIRES	ANCB, CIE, associations, part. scientifiques			ANCB, CIE, associations, services publics spécialisés (CAP, DAVAR, SAP...)		PN, PS, OFB, part. scientifiques
BUDGET	RH					2 M F CFP - Prestation enquête
INDICATEUR	Nombre de chantiers participatifs	Nombre de participations aux chantiers participatifs	Nombre de décisionnaires ayant participé à un chantier	Nombre d'opérations de sensibilisation par public cible	Nombre de personnes sensibilisées	Statut de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)
VALEUR INITIALE (2023)	0 chantiers	0 participations	0 décisionnaires	0 opérations	0 personnes	Non initiée
VALEUR CIBLE (2035)	≥ 2 par an, ≥ 25 en 2035	≥ 100 par an, ≥ 1200 en 2035	≥ 2 décisionnaires par an, ≥ 25 en 2035	≥ 10 par an dont ≥ 2 par an pour le secteur privé, ≥ 120 en 2035 dont ≥ 25 pour le secteur privé	≥ 300 par an dont ≥ 60 par an pour le secteur privé, ≥ 4000 en 2035 dont ≥ 800 pour le secteur privé	Finalisée
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024					
	2025					
	2026					
	2027					
	2028					
	2029					
	2030					
	2031					
	2032					
	2033					
	2034					
2035						



Résultat B2 Les opportunités et les avantages de conserver et planter des espèces végétales et des espaces de FS pour les filières économiques locales sont recensés par secteur, promus, et mis en pratique

HYPOTHESES

Le recensement des usages valorisables d'espèces végétales et des services écosystémiques fournis par les espaces de FS pour chaque filière économique présentant un risque de défrichement ou de dégradation fait l'objet d'une prestation. Il se concrétise par l'édition d'un ouvrage, promu et distribué aux acteurs des filières concernées (agriculture, élevage, aménagement, mine, etc.). La promotion et la mise en pratique de la valorisation "économique" de FS dans les infrastructures agro-environnementales s'opère dans le cadre de partenariats formalisés avec les structures publiques spécialisées.

Les opérateurs privés bénéficient d'une information relative au soutien technique proposé par l'ANCB et ses partenaires, notamment dans le cadre d'évènements publics de type foires agricoles et fêtes communales, potentiellement accompagnées de mesures incitatives (dons de plants offerts par des sponsors, concours...).

ACTIVITES

B2.1 Produire et éditer un guide pratique de la valorisation et des usages durables des espèces et des espaces de FS par filière Étude bibliographique à visée opérationnelle des travaux techniques et scientifiques sur le potentiel économique de la végétation et des services écosystémiques de FS, concrétisée par un ouvrage de vulgarisation scientifique et d'application pratique auprès des filières constituant un risque pour la conservation des FS.	B2.2 Distribuer le guide pratique aux acteurs des filières concernées Présentation, promotion et distribution gratuite du guide pratique auprès des professionnels des filières visées, dans le cadre d'opérations de sensibilisation ciblées potentiellement agrémentées de mesures incitatives (don de plants, concours...), et/ou de partenariats avec des services publics concernés.	B2.3 Proposer et fournir une assistance technique aux acteurs individuels ou groupés porteurs d'initiatives <ul style="list-style-type: none"> Formalisation de partenariats avec les structures publiques spécialisées, pour inciter, accompagner, et recenser les initiatives intégrant une valorisation durable d'espèces de FS permettant le maintien ou un gain de surface boisée, ou concourant à la conservation d'ERM, Communication ciblée, coordination et concrétisation de modalités d'accompagnement adapté auprès des professionnels désireux de mettre en pratique des initiatives d'usage ou de valorisation durable d'espèces de FS.
--	---	---

PILOTAGE ANCB, DAFE

PARTENAIRES PN, PS, part. scientifiques, services publics spécialisés (CAP, DAVAR, ADECAL/CPA, SAP...), AMNC, AFMNC

BUDGET

12 M F CFP - Conception, édition	RH			
-------------------------------------	----	--	--	--

INDICATEUR

Statut de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)	Nombre de guides pratiques distribués	Nb interventions d'assistance technique	Nb initiatives de valorisation durable des FS recensées par UPF	Gain cumulé de surface boisée permis par les initiatives de valorisation durables de FS
Non initiée	0 guide	0 intervention	Inconnue	0 ha
VALEUR CIBLE (2035)	Finalisée	≥ 100 par an, ≥ 1000 en 2035	≥ 5 par an, ≥ 50 en 2035	≥ 10 par UPF

CALENDRIER PREVISIONNEL

2024				
2025				
2026				
2027				
2028				
2029				
2030				
2031				
2032				
2033				
2034				
2035				



Résultat B3 L'ensemble des contributions à la SFS est comptabilisé, capitalisé et valorisé

HYPOTHESES L'ANCB centralise l'ensemble des données relatives à l'exécution de la SFS. Les membres de l'ANCB et leurs partenaires contribuent au recensement des actions menées et des moyens mobilisés (avec ou sans leur contribution) en faveur des FS.

ACTIVITES	B3.1 Évaluer le taux de réalisation du PA annuel	B3.2 Actualiser annuellement le suivi des indicateurs de la SFS 2035	B3.3 Élaborer et renseigner un fichier de suivi de la contribution de tous les acteurs à la SFS	
	Détermination annuelle, par chacun des membres et partenaires de l'ANCB concernés, du statut de réalisation des actions planifiées dans le PA de l'année écoulée : estimées totalement, partiellement ou pas du tout réalisées pour l'année écoulée, indépendamment de leur reprogrammation et/ou poursuite l'année suivante.	<ul style="list-style-type: none"> Renseignement des 78 indicateurs du tableau de bord de la SFS 2035, Prise en compte de l'avancement global des résultats attendus de la SFS vers leurs valeurs cibles pour prioriser la programmation des actions au PA de l'année suivante. 	<ul style="list-style-type: none"> Conception et renseignement annuel d'un fichier de suivi permettant de renseigner la contribution de tous les acteurs en moyens (financiers, humains, matériels), et en résultats (pilotage ou participation aux 63 activités de la SFS 2035, chiffres clés thématiques), Conception de formulaires de renseignement simplifiés à destination des contributeurs potentiels et avérés de la SFS (membres et partenaires de l'ANCB, secteur privé, associations), transmission annuelle, et capitalisation des données dans le fichier de suivi par l'ANCB. 	
PILOTAGE	ANCB	ANCB	ANCB	
PARTENAIRES	PN, PS, associations	PN, PS, associations	PN, PS, associations, Gouv., OFB, DAFE, part. scientifiques, AFMNC, AMNC	
BUDGET	RH			
INDICATEUR	Taux de réalisation du PA annuel	Statut annuel de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)	Statut annuel de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)	
VALEUR INITIALE (2023)	Indéterminé	Non initiée	Non initiée	
VALEUR CIBLE (2035)	100% des actions du PA finalisées chaque année	Finalisée chaque année	Finalisée chaque année	
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024			
	2025			
	2026			
	2027			
	2028			
	2029			
	2030			
	2031			
	2032			
	2033			
	2034			
	2035			



Résultat B3 L'ensemble des contributions à la SFS est comptabilisé, capitalisé et valorisé (suite)

ACTIVITES	B3.4 Développer, mettre à jour et assurer la maintenance des outils numériques FS <ul style="list-style-type: none"> Maintien du bon fonctionnement et de l'accessibilité des outils numériques relatifs à la FS, Actualisation du design graphique, ajout ou suppression de fonctionnalités lorsque pertinent. 		B3.5 Intégrer les chantiers en cours et finalisés et autres données relatives aux FS dans les bases de données et les outils numériques FS Répercussion dans les bases de données et les outils numériques, y compris cartographiques, des données du fichier de suivi global de la contribution de tous les acteurs à la SFS (B3.3) et des données relatives aux pertes évitées ou subies de surfaces de FS (D4).		B3.6 Recenser et relayer l'ensemble des interventions médiatiques relatives aux FS <ul style="list-style-type: none"> Veille active des interventions médiatiques (chaines TV, radio, presse écrite et numérique...) locales ou extérieures relatives à la FS, Relai de ces interventions médiatiques sur le site internet et/ou les réseaux sociaux de l'ANCB. 		
	PILOTAGE		PARTENAIRES		BUDGET		
	ANCB, DINUM		PN, PS		ANCB		
				RH			
INDICATEUR		Statut de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)		Nombre d'interventions médiatiques annuelles relatives aux FS			
VALEUR INITIALE (2023)		En cours		Non initiée		Inconnu	
VALEUR CIBLE (2035)		En cours		Finalisée		≥ 5 par an	
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024						
	2025						
	2026						
	2027						
	2028						
	2029						
	2030						
	2031						
	2032						
	2033						
	2034						
	2035						



Résultat C1 Une méthodologie et des indicateurs d'évaluation des dynamiques de régénération naturelle de certaines espèces structurantes de FS sont développés et opérationnels

HYPOTHESES

La méthodologie développée a pour finalité de détecter les pertes insidieuses de FS causées par les EEEA et EEEV en sites pilotes, et de contrôler l'efficacité des efforts de régulation des EEE, en mesurant le cas échéant la régénération effective d'un cortège d'espèces représentatives des milieux bénéficiant de mesures de gestion (il ne s'agit pas de mener une étude exhaustive sur les dynamiques fonctionnelles des FS). Suivant les recommandations émises par le pôle Menaces de l'ANCB dans le cadre de l'élaboration du présent plan d'action, cette méthodologie pourrait notamment se baser sur l'étude de la structuration du sous-bois restreinte à une cohorte d'espèces végétales structurantes, appétentes et facilement reconnaissables au stade de plantule.

La première partie de la période 2024-2035 est consacrée au développement d'une méthodologie opérationnelle par une structure spécialisée, dans le cadre d'un appel à projet. Le lancement de sa mise en œuvre est concrétisé par la mesure de l'état « initial » dans l'ensemble des sites du réseau de suivi. Les mesures étant susceptibles d'être effectuées à une fréquence d'ordre quinquennal, la campagne suivante aura probablement lieu après 2035.

ACTIVITES

<p>C1.1 Développer une méthodologie et des indicateurs de régénération naturelle des espèces structurantes de FS</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration et diffusion du cahier des charges de l'appel à projet relatif au développement de la méthodologie, susceptible d'inclure : <ul style="list-style-type: none"> Le recensement des espèces végétales communes structurantes et facilement identifiables de FS L'évaluation de l'appétence des espèces végétales communes de FS aux EEEA L'évaluation du caractère "bloquant" des EEEV présentes en FS Établissement et administration d'une convention avec l'équipe scientifique en charge de l'étude, Production d'un rapport méthodologique explicitant les modalités de mise en œuvre, d'analyse et d'interprétation des résultats de la méthode de suivi proposée. 	<p>C1.2 Établir le réseau de suivi de la régénération naturelle et sa fréquence de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Matérialisation de la localisation de stations de suivi au sein des zones de conservation pérennes de FS bénéficiant de mesures de gestion, Identification des besoins d'entretien éventuel des stations, et détermination de la fréquence des interventions d'entretien et/ou de suivi.
--	---

PILOTAGE ANCB

PARTENAIRES Part. scientifiques, PN, PS, OFB, associations

BUDGET 24 M F CFP - étude sur appel à projet

INDICATEUR Statut de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)

VALEUR INITIALE (2023) Non initiée

VALEUR CIBLE (2035) Finalisée

CALENDRIER PREVISIONNEL	2024			
	2025			
	2026			
	2027			
	2028			
	2029			
	2030			
	2031			
	2032			
	2033			
	2034			
	2035			



Résultat C2 Le niveau de pression initial des EEEA et EEEV est caractérisé et le niveau de régulation souhaité est défini et mis en œuvre individuellement dans la totalité des sites gérés

HYPOTHESES

En attendant la finalisation de C1, un programme de gestion des EEEA et EEEV est défini individuellement pour chacune des zones de conservation pérenne de FS (définies en A1.3)

Les associations peuvent être mises à contribution pour participer à la veille, le traitement d'EEEV, la régulation participative des EEEA (chasse, piégeage...), ou encore l'entretien des stations de suivi et la mise en œuvre de mesures de suivi de la régénération naturelle.

La régulation professionnelle est développée dans les sites qui en présentent l'opportunité.

ACTIVITES

<p>C2.1 Estimer à dire d'expert le niveau de pression des EEEA et EEEV dans chaque site géré</p> <p>En absence de méthodologie exploitable (à développer en C1), application d'une identification et estimation « à dire d'expert » des niveaux de pression exercés par les EEEA et EEEV présentes dans chaque site bénéficiant de mesures de gestion.</p>	<p>C2.2 Appliquer la méthodologie d'évaluation des dynamiques de régénération naturelle aux sites gérés</p> <p>Mesure de l'état initial de la régénération naturelle suivant la méthodologie développée (C1.1) sur l'ensemble du réseau des stations de suivi (défini en C1.2) déployé au sein des zones de conservation pérenne de FS.</p>	<p>C2.3 Définir ou réviser le programme individuel de régulation des EEEA et EEEV pour chaque site géré</p> <p>Élaboration ou ajustement du programme de régulation des EEE dans chacune des zones de conservation pérenne de FS, suivant l'estimation à dire d'expert des niveaux de pression des EEE (C2.1), les résultats du suivi de la régénération naturelle (C2.2) et/ou de la présence de cerfs au sein des MED (C3.3).</p>	<p>C2.4 Mettre en œuvre les opérations annuelles de régulation des EEEA et EEEV dans chaque site géré</p> <p>Déploiement du programme de régulation des EEEA et EEEV dans chacune des zones de conservation pérenne de FS tel que défini ou actualisé en C2.3, susceptible d'inclure des mesures de régulation participative et/ou professionnelles.</p>
---	--	--	---

PILOTAGE PN, PS

PARTENAIRES ANCB, part. scientifiques, OFB, associations

BUDGET 42 M F CFP - régulation participative et professionnelle des EEEA

INDICATEUR

Proportion cumulée de sites gérés dont le niveau de pression des EEE a été estimé	Proportion cumulée de sites gérés dont le niveau de pression des EEE a été caractérisé	Proportion cumulée de sites gérés dont le niveau annuel de régulation des EEE a été défini	Taux de réalisation des actions de régulation planifiées annuellement
---	--	--	---

VALEUR INITIALE (2023) Inconnue

VALEUR CIBLE (2035) 100% des sites prioritaires

CALENDRIER PREVISIONNEL

2024				
2025				
2026				
2027				
2028				
2029				
2030				
2031				
2032				
2033				
2034				
2035				



Résultat C3 100% des mises en défens des sites gérés sont étanches aux ongulés envahissants

HYPOTHESES	L'absence d'ongulés au sein des MED est vérifiée annuellement par les moyens les plus pertinents, susceptibles d'inclure la recherche manuelle ou le survol de certains sites par des drones équipés de caméras thermiques. Ces démarches constituent une opportunité de mutualisation ou d'optimisation des moyens pour effectuer tout autre type de suivi ou d'intervention jugé pertinent au sein des sites gérés. Les coûts associés aux MED sont estimés à 3,5 M F CFP par an, d'après les références de coûts de la période 2013-2022.			
ACTIVITES	C3.1 Actualiser la liste des sites à protéger physiquement De manière complémentaire à l'identification des zones de conservation pérennes (A1.3), et dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion associés (B1.3), actualisation des sites de FS bénéficiant d'une mise en défens entretenue, ce qui implique potentiellement l'abandon de certaines MED existantes et/ou la protection physique de nouveaux espaces.	C3.2 Procéder à l'entretien et aux réparations des MED des sites prioritaires Dans l'ensemble des sites déterminés en C3.1, réalisation régulière des efforts de veille de l'état des MED ainsi que des travaux d'entretien et/ou de réparation, selon les besoins identifiés.	C3.3 Employer les moyens les plus pertinents pour rechercher la présence d'ongulés envahissants dans chaque MED Dans l'ensemble des sites déterminés en C3.1, recherche par voie terrestre (déambulation) ou aérienne (drone) de traces de présence de cerfs au sein des MED, dans le cadre d'opérations de suivi spécifiquement programmées et/ou à l'occasion de la réalisation de travaux d'entretien ou de réparation.	
PILOTAGE	PN, PS			
PARTENAIRES	ANCB, associations			
BUDGET	42 M F CFP - pose, entretien et réparation des MED		3 M F CFP - drone	
INDICATEUR	Statut de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)	Taux de réalisation des actions d'entretien et/ou de réparation planifiées annuellement	Estimation de la présence et de l'abondance de cerf au sein des MED	
VALEUR INITIALE (2023)	Non initiée	Inconnue	Inconnue	
VALEUR CIBLE (2035)	Finalisée	100% des actions de MED	0 cerf par MED par an	
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024			
	2025			
	2026			
	2027			
	2028			
	2029			
	2030			
	2031			
	2032			
	2033			
	2034			
	2035			



Résultat C4		Résultat C5		
Le statut IUCN est évalué ou actualisé pour 100% des espèces végétales de FS		100% des ERM (faune et flore) de FS possédant le statut CR bénéficient d'un Plan de conservation, dont la mise en pratique effective garantit la sécurisation		
HYPOTHESES	Le programme d'actualisation des statuts UICN de la végétation de NC est défini et mis en œuvre par l'association Endémia ; les agents de l'ANCB font part à l'association des besoins spécifiques relatifs aux espèces de FS.	Pour les espèces végétales de FS, l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de conservation sont effectuées en collaboration avec les partenaires techniques et scientifiques, notamment dans le cadre du Conservatoire botanique et de sa mission de préfiguration. Pour les espèces animales de FS, les Plans de conservation sont élaborés et mis en œuvre en collaboration avec les partenaires techniques et scientifiques de l'ANCB.		
ACTIVITES	<p>C4.1 Intégrer les espèces végétales de FS dans le programme d'évaluation ou de révision des statuts UICN</p> <p>Dans le cadre d'une convention de partenariat établie entre l'ANCB et l'association Endémia, collaboration à la planification de l'agenda d'évaluation et de révision des statuts UICN de la végétation de NC pour veiller à y intégrer les espèces de FS.</p>	<p>C5.1 Actualiser la liste des ERM animales et végétales de FS classées CR</p> <p>Établissement et mise à jour, à partir des données existantes (ateliers liste rouge) et de la révision éventuelle du statut de certaines espèces (C4.1), d'une liste de toutes les espèces animales et végétales de FS classées CR et de leurs regroupements géographiques.</p>	<p>C5.2 Élaborer un Plan de conservation pour chaque ERM de FS classée CR</p> <p>Dans le cadre de prestations par des structures techniques et scientifiques spécialisées, élaboration de Plans de conservation définissant par zone géographique les mesures de conservation requises pour améliorer le statut des ERM de FS classées CR.</p>	<p>C5.3 Mettre en œuvre les actions de sécurisation des ERM préconisées dans les Plan de conservation</p> <p>Intégration, dans les plans de gestion des sites concernés et/ou les missions des structures compétentes, de la mise en pratique des préconisations opérationnelles définies dans les plans de conservation des ERM dès leur parution.</p>
PILOTAGE	ANCB	ANCB, Conservatoire botanique		
PARTENAIRES	Endémia, PN, PS, OFB, part. scientifiques	Endémia, PN, PS, OFB, DAFE, part. scientifiques		
BUDGET	12 M F CFP - Convention Endémia	24 M F CFP - Plans de conservation		
INDICATEUR	Proportion cumulée d'espèces végétales de FS dont le statut IUCN est renseigné	Statut de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)	Proportion d'ERM de FS bénéficiant d'un Plan de conservation	Proportion d'ERM de FS bénéficiant de mesures de sécurisation effectives
VALEUR INITIALE (2023)	à déterminer	Non initiée	0% des ERM CR	0% des ERM CR
VALEUR CIBLE (2035)	100% des espèces végétales de FS	Finalisée	100% des ERM CR	100% des ERM CR
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024			
	2025			
	2026			
	2027			
	2028			
	2029			
	2030			
	2031			
	2032			
	2033			
	2034			
	2035			



Résultat D1 De nouvelles plantations de FS sont réalisées sur au moins 200 ha

HYPOTHESES	<p>La cible de 200 ha de plantation inclut 100 ha réalisés dans le cadre des PA de la SFS et 100 ha réalisés indépendamment (ex. initiatives de plantations par des associations, des établissements scolaires, des propriétaires privés, mesures compensatoires du secteur privé, etc.).</p> <p>Le coût des 100 ha de plantation réalisés dans le cadre des PA, estimé à 1,75 M F CFP par hectare d'après les références de coûts de la période 2013-2022, est partagé entre l'ANCB, la PN et la PS, et provient en partie des fonds extérieurs sécurisés dans le cadre de la diversification des financements de la SFS (cf. A3).</p>			
ACTIVITES	<p>D1.1 Définir ou actualiser la spatialisation des surfaces destinées à la restauration active de FS</p> <p>Au sein des zones de conservation pérenne de FS, identification des surfaces propices à la restauration active par plantation.</p>	<p>D1.2 Définir ou actualiser l'estimation des besoins de renforcement des FS en plants divers et/ou en ERM</p> <p>Au sein des zones de conservation pérenne de FS, en s'appuyant notamment sur les plans de conservation élaborés en C5.2, identification des sites de FS dégradés ou en cours de restauration nécessitant un renforcement de la végétation par des plantations supplémentaires.</p>	<p>D1.3 Définir ou réviser le programme de restauration active de FS</p> <p>Planification opérationnelle à moyen terme (≥ 3 ans) des plantations à mettre en œuvre sur les surfaces identifiées en D1.1 et D1.2 : calendrier, intervenants, quantité et espèces de plants, modalités et phasage des chantiers, etc.</p>	<p>D1.4 Imposer la restauration de FS comme mesures compensatoires à des opérateurs privés</p> <p>Dans le cadre de l'application réglementaire de la séquence ERC, parmi les mesures compensatoires susceptibles d'être imposées au secteur privé en cas de dégradation de milieux naturels, inclusion dans les cahiers des charges d'opérations contribuant à la restauration de FS sur les surfaces déterminées en D1.1.</p>
PILOTAGE	ANCB, PN, PS			PN, PS
PARTENAIRES	Part. scientifiques, associations			ANCB
BUDGET	RH			
INDICATEUR	Statut de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)			Taux de réalisation des mesures compensatoires
VALEUR INITIALE (2023)	Non initiée	Non initiée	Non initiée	À déterminer
VALEUR CIBLE (2035)	Finalisée	Finalisée	Finalisée	100% des mesures compensatoires réalisées
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024			
	2025			
	2026	■	■	■
	2027	■	■	■
	2028			
	2029		■	■
	2030			
	2031			
	2032		■	■
	2033			
	2034			
2035		■	■	■



Résultat D1 De nouvelles plantations de FS sont réalisées sur au moins 200 ha (suite)

ACTIVITES	D1.5 Mettre en œuvre les opérations annuelles de restauration active de FS <ul style="list-style-type: none"> Intégration du programme de restauration active de FS (D1.3) dans les PA annuels de la SFS, Commandes de plants avec suffisamment d'avance pour permettre la production des plantules au stade de croissance souhaité lors de la période de mise en terre, Maitrise d'œuvre des travaux planifiés : élaboration des cahiers des charges, administration des contrats, suivi et réception des travaux, Selon les besoins et les modalités définies en B1.5, soutien technique des associations dans leurs initiatives contribuant à la restauration de FS. 		D1.6 Mettre en œuvre les opérations annuelles d'entretien des plantations de FS <ul style="list-style-type: none"> Intégration du programme d'entretien des chantiers de restauration active de FS (D1.3) dans les PA annuels de la SFS, Dans le cadre des partenariats établis avec les associations locales (B1.5), et/ou des contrats établis avec les prestataires en charge de la restauration active de FS (D1.5), réalisation des opérations d'entretien des plantations de FS favorisant la survie et la croissance des plants mis en terre. 		D1.7 Mettre en œuvre les opérations annuelles de suivi des plantations de FS <ul style="list-style-type: none"> Intégration du programme de suivi des chantiers de restauration active de FS (D1.3) dans les PA annuels de la SFS, Dans le cadre des partenariats établis avec les structures scientifiques (B1.2), et/ou les associations locales (B1.5), et/ou des contrats établis avec les prestataires en charge de la restauration active de FS (D1.5), réalisation des opérations de suivi de la survie et de croissance des plants mis en terre, ainsi que de tout autre indicateur jugé pertinent. 	
	PILOTAGE	ANCB, PN, PS				
PARTENAIRES	Part. scientifiques, associations					
BUDGET	170 M F CFP - Restauration active sur 100 ha					
INDICATEUR	Surface cumulée de plantations de FS réalisées entre 2024 et 2035 inclus		Statut annuel de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)			
VALEUR INITIALE (2023)	0 ha		Non initiée		Non initiée	
VALEUR CIBLE (2035)	≥ 200 ha		Finalisée chaque année		Finalisée chaque année	
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024					
	2025					
	2026					
	2027					
	2028					
	2029					
	2030					
	2031					
	2032					
	2033					
	2034					
	2035					



Résultat D2 Au moins 10% de la surface des nouvelles zones de conservation pérenne de FS est dédiée à l'extension forestière (future FS), soit au moins 500 ha dans chacune des provinces Nord et Sud (au moins 1000 ha au total)

HYPOTHESES	Le développement de méthodes alternatives, efficaces et répliquables de restauration de FS est programmé dans la perspective de surpasser l'efficacité de la restauration active par plantation, très coûteuse et restreinte à de petites surfaces (5 à 10 ha par an). Les coûts envisagés correspondent au développement de programmes de recherche-action, dans le cadre du déploiement de la feuille de route de la contribution scientifique à la SFS, dont le budget total est à estimer et à compléter potentiellement par des fonds dédiés à la recherche, au développement de connaissances et de méthodes efficaces et répliquables à grande échelle relatifs à la production/conservation/germination de semences végétales de FS et aux techniques alternatives de restauration, active et/ou passive, tels que le semis direct, la régénération naturelle assistée, etc.				
ACTIVITES	D2.1 Définir ou actualiser la spatialisation des surfaces destinées aux méthodes de restauration active ou passive de FS alternatives à la plantation Au sein des zones de conservation pérenne de FS, identification des surfaces propices à la restauration active ou passive par toute méthode alternative à la plantation.	D2.2 Améliorer les connaissances relatives aux semences végétales (production, conservation, germination, etc.) Dans le cadre des partenariats établis avec les structures scientifiques (B1.2), mise en œuvre des travaux de recherche et d'expérimentation opérationnelle contribuant au développement de connaissances relatives aux semences végétales et à leur production, utiles à la restauration de FS.	D2.3 Élaborer et mettre en œuvre un programme d'expérimentation des méthodes de restauration active ou passive de FS alternatives à la plantation Dans le cadre des partenariats établis avec les structures scientifiques (B1.2), mise en œuvre des travaux de recherche et d'expérimentation opérationnelle contribuant au développement de connaissances relatives aux méthodes efficaces de restauration de FS.	D2.4 Évaluer et comparer l'efficacité des méthodes de restauration active ou passive de FS Dans le cadre des partenariats établis avec les structures scientifiques (B1.2), capitalisation des résultats obtenus, notamment en matière d'efficacité, par l'ensemble des méthodes de restauration active et/ou passive de FS telles que déployées par les différents contributeurs à la SFS.	
PILOTAGE	PN, PS	ANCB, Part. scientifiques			
PARTENAIRES	ANCB, OFB, part. scientifiques, associations	PN, PS, OFB, Conservatoire botanique, associations			
BUDGET	RH	24 M F CFP - Conventions de partenariat avec le secteur scientifique pour des programmes de recherche-action			
INDICATEUR	Proportion de la surface bénéficiant de protection réglementaire dédiée à l'extension forestière	Nombre d'espèces végétales bénéficiant de nouvelles connaissances	Nombre de méthodes différentes expérimentées	Statut de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)	
VALEUR INITIALE (2023)	Inconnue	0 espèces	0 méthodes	Non initiée	
VALEUR CIBLE (2035)	≥ 10%	≥ 10 espèces	≥ 3 méthodes	Finalisée	
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024				
	2025				
	2026				
	2027				
	2028				
	2029				
	2030				
	2031				
	2032				
	2033				
	2034				
	2035				



Résultat D3 La gestion du risque feu est anticipée dans 100% des zones de conservation pérenne de FS (actuelles ou en devenir)

HYPOTHESES La DSCGR poursuit son implication pour la prévention du risque feu sur les sites gérés de FS. Les associations et brigades provinciales forestières agréées par la DSCGR contribuent à la veille active (tours de guet) et à l'assistance des pompiers durant les périodes à risque, ainsi qu'à la sensibilisation du public et des scolaires.

ACTIVITES	D3.1 Élaborer et mettre en œuvre un protocole de prévention du risque feu pour chaque site géré de FS	D3.2 Actualiser la cartographie DFCl et les implications opérationnelles selon cartographie FS révisée	D3.3 Diffuser l'atlas DFCl et ses implications opérationnelles auprès des CIS communaux	D3.4 Mettre à disposition les sites gérés de FS pour la formation et les manœuvres de prévention incendie	D3.5 Sensibiliser les scolaires et/ou le grand public au risque feu
	Pour chaque zone de conservation pérenne de FS, identification et formalisation des modalités appropriées de prévention du risque feu.	Réperçusion de la mise en place des zones de conservation pérennes dans la cartographie DFCl.	Transmission de l'atlas DFCl actualisé aux CIS des UPF, par la DSCGR, accompagné d'indications pédagogiques sur le niveau de priorité de la protection des zones de conservation pérenne.	Formalisation d'un partenariat avec la DSCGR, les CIS des UPF et/ou le CF988 pour la réalisation, dans les sites gérés de FS, de manœuvres de prévention incendie.	Organisation et mise en œuvre, par les BPF et des associations, notamment agréées par la DSCGR, d'interventions de sensibilisation au risque feu auprès des scolaires et/ou du grand public.

PILOTAGE PN, PS ANCB, DINUM ANCB PN, PS PN, PS

PARTENAIRES DSCGR, ANCB, AMNC, AFMNC, BPF, associations agréées DSCGR DSCGR, PN, PS DSCGR, AMNC, AFMNC ANCB, DSCGR, propriétaires privés ANCB, BPF, CIE, associations agréées DSCGR

BUDGET RH

INDICATEUR	Proportion de sites gérés de FS bénéficiant d'un protocole de prévention du risque feu	Statut de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)	Proportion de CIS ayant bénéficié de la transmission pédagogique de l'atlas DFCl révisé	Nombre annuel de manœuvres préventives effectuées en sites gérés de FS	Nombre de personnes sensibilisées au risque feu par UPF par an
------------	--	---	---	--	--

VALEUR INITIALE (2023) Inconnue Non initiée 0% des CIS Inconnue 0

VALEUR CIBLE (2035) 100% des sites gérés Finalisée 100% des CIS des UPF ≥ 1 manœuvre par UPF par an ≥ 100 personnes par UPF par an, ≥ 1000 personnes par UPF en 2035

CALENDRIER PREVISIONNEL	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■



Résultat D4 Une méthodologie et des indicateurs d'estimation des pertes (subies et évitées) de surfaces de FS sont développés et opérationnels

HYPOTHESES

La méthode d'estimation des pertes subies et évitées de FS permet une actualisation annuelle de l'estimation des pertes de surface de FS à l'échelle du territoire, en complément des pertes insidieuses détectées et gérées à l'échelle de sites pilotes (cf. C1). Elle repose potentiellement sur le croisement de données administratives (autorisations de défrichements, documents d'aménagement...) et d'images satellitaires.

Un indice de connectivité est calculé en comparant les données géographiques initiales et finales pour mesurer le rétablissement de continuités écologiques au sein des UPF.

ACTIVITES

D4.1 Recenser les sources de données administratives et géographiques relatives aux défrichements

- Identification des sources et/ou bases de données relatives aux défrichements,
- Formalisation de modalités de mise à disposition et d'exploitation des données

D4.2 Développer et actualiser une méthodologie d'estimation des pertes subies et évitées de surfaces de FS

Conception d'une méthodologie et d'indicateurs adaptés d'estimation des pertes subies et évitées de FS, selon les données identifiées en D4.1.

D4.3 Estimer les pertes annuelles subies et évitées de surface de FS

- Mise en pratique en routine, à minima annuellement, de la méthodologie développée en D4.2, pour estimer les pertes de surface de FS subies définitivement par défrichement et changement d'occupation du sol, subies temporairement par dégradation, notamment par le feu, et évitées grâce à la mise en application réglementaire de la séquence ERC.
- Communication annuelle publique des chiffres et informations clés de l'estimation des pertes de surface de FS subies et/ou évitées durant l'année écoulée.

D4.4 Évaluer le gain de connectivité paysagère dans chaque UPF

En lien avec la révision de la cartographie des UPF de FS (A1), estimation de l'état initial (2025) et de l'évolution à l'issue de la SFS 2035 de la valeur d'indices de connectivité paysagère pertinents.

PILOTAGE

ANCB, PN, PS

PARTENAIRES

DINUM, OEIL, DAFE

BUDGET

RH

INDICATEUR

Statut de réalisation de l'action (Non initiée, en cours, inachevée, finalisée)	Surface cumulée de FS perdues par défrichement		Surface cumulée de FS impactée, par le feu notamment	Surface cumulée de FS dont la perte par défrichement a été évitée	Indice de connectivité des UPF	
	Non initiée	Non initiée	Inconnue	À déterminer		Inconnue
VALEUR INITIALE (2023)	Non initiée	Non initiée	Inconnue	À déterminer	Inconnue	À déterminer
VALEUR CIBLE (2035)	Finalisée	Finalisée	< 1 ha par an	< 10 ha par an, < 100 ha en 2035	Surface évitée ≥ surface perdue	Indice 2035 ≥ indice 2025

CALENDRIER PREVISIONNEL

2024						
2025						
2026						
2027						
2028						
2029						
2030						
2031						
2032						
2033						
2034						
2035						

IV. POTENTIELLES SOURCES DE FINANCEMENT EXTERIEURES

1. Budget de la SFS

Le coût estimé des dépenses relatives aux 63 activités du programme opérationnel de la SFS, hors fonctionnement et ressources humaines de l'ANCB et des partenaires, s'élève à 361 M F CFP sur 12 ans (2024-2035), soit 30,08 M F CFP en moyenne chaque année.

Ces dépenses sont principalement assumées par l'ANCB et les gestionnaires (PN et PS), sur la base de leurs fonds propres, impérativement complétés par des financements provenant de fonds extérieurs. Ces financements complémentaires sont susceptibles de provenir de subventions obtenues en réponse à des appels à projets, de co-financements des collectivités publiques locales sur des projets spécifiques, et de partenariats innovants avec le secteur privé.

Le tableau ci-dessous détaille l'estimation des dépenses prévisionnelles de la SFS et les objectifs de recettes fixés pour maintenir un budget équilibré.

Dépenses prévisionnelles de la SFS (en M F CFP)	Moyenne annuelle	Total 2024-2035
Fonctionnement ANCB	20	240
Fonctionnement partenaires	NA	NA
Programme opérationnel SFS	30,08	361
<i>Supports de communication</i>	0,5	6
<i>Évaluation sensibilisation du public</i>	0,17	2
<i>Guide FS filières économiques</i>	1	12
<i>Étude régénération naturelle</i>	2	24
<i>Régulation EEEA</i>	3,5	42
<i>Création et entretien MED</i>	3,5	42
<i>Suivi drone MED</i>	0,25	3
<i>Subvention Endémia</i>	1	12
<i>Plans de conservation</i>	2	24
<i>Plantations 100 ha FS</i>	14,17	170
<i>Recherche (semences, RNA)</i>	2	24
TOTAL	50,08	601

Objectifs de recettes de la SFS (en M F CFP)	Moyenne annuelle	Total 2024-2035
Budget SFS ANCB (fonctionnement + opérations)	32	384
Budget SFS PN hors fonctionnement	4,17	50
Budget SFS PS hors fonctionnement	4,17	50
Subventions appels à projets	6,25	75
Co-financement institutions (20%)	1,5	18
Partenariats secteur privé	2	24
TOTAL	50,08	601

2. Financements publics

La biodiversité en général, et la FS en particulier, est un bien commun. Par conséquent, les actions visant à la préserver et/ou à la restaurer sont majoritairement financées par les pouvoirs publics. Ainsi, les stratégies nationales, européennes, régionales et internationales de conservation de la biodiversité et/ou des forêts, dont certaines sont énoncées dans la section II.D.2, sont habituellement accompagnées de fonds spécifiquement consacrés à l'atteinte des objectifs stratégiques visés, établis à une échelle spatio-temporelle déterminée. Ces fonds ont vocation à être répartis autant que possible sur l'ensemble du territoire concerné, sous la forme de subventions publiques accordées dans le cadre d'appels à projets aux structures porteuses de projets contribuant aux résultats attendus. Chaque appel à projet se caractérise par sa propre problématique, et invite les candidats à présenter un projet au contenu libre s'inscrivant dans le cadre défini par le cahier des charges, qui précise notamment l'éligibilité des structures porteuses de projet et des catégories de projets (programme d'actions opérationnelles, recherche scientifique, recherche et développement de solution technologique...).

Les contributeurs à la SFS 2035, notamment l'ANCB, ses structures membres et/ou ses partenaires, peuvent accéder aux financements publics disponibles en élaborant une réponse adaptée aux appels à projets émis par les collectivités territoriales, par l'État français, par l'Union européenne, et par les organisations régionales ou internationales, diffusés et gérés par le biais de leurs opérateurs respectifs. Une veille active des appels à projets pertinents peut être effectuée en consultant régulièrement les canaux d'information de ces structures publiques spécialisées (ex. Directions compétentes des provinces de NC, OFB, ADEME, AFD, UICN, Fonds vert, CPS, PROE, UE...).

Les appels à projets susceptibles de financer une partie du programme opérationnel de la SFS 2035 peuvent viser spécifiquement les thématiques de la gestion et de la conservation de la biodiversité, des écosystèmes terrestres et/ou forestiers, ou encore des ERM, mais aussi concerner des thématiques transversales, telles que l'adaptation des territoires aux changements climatiques, la transition écologique des activités économiques, etc.

Il est recommandé de s'appuyer sur le cadre logique et les indicateurs de la présente SFS pour décrire les projets qui la constituent et pour lesquels des dossiers de candidature aux appels à projets peuvent être élaborés. Compte tenu du caractère intersectoriel et volontairement inclusif de la SFS, il est également suggéré de ne pas se restreindre à l'élaboration de projets spécialisés exclusivement dans la conservation des FS, mais de rester ouvert à la possibilité d'inclure des actions en faveur des FS au sein de projets plus larges et multidisciplinaires, par exemple dirigés vers la gestion de l'environnement ou l'aménagement du territoire dans des espaces géographiques regroupant divers écosystèmes et/ou usages du sol.

Pour être fructueuse, l'élaboration d'une réponse à un appel à projet est un exercice rigoureux et chronophage, qui nécessite un investissement conséquent en moyens humains (temps de travail de personnel qualifié) généralement proportionnel à l'ambition des résultats attendus et au montant de la subvention visée.

À titre d'exemple, la transcription d'une proposition préexistante de projet en élaboration d'une réponse fructueuse à un appel à projets LIFE de l'Union Européenne (concernant des subventions de 1,5 M € en moyenne, pour des projets durant entre 3 et 10 ans) requiert typiquement un minimum de 3 mois de travail à temps plein par un agent compétent. Lorsque la disponibilité des moyens humains requis fait défaut, il peut être intéressant de faire appel à un prestataire de service spécialisé, si possible proposant des modalités de paiement conditionnées à l'obtention de la subvention. Pour les collectivités, des aides aux dépenses d'ingénierie nécessaires pour la création de stratégies et/ou de plans d'action à l'échelle d'un territoire sont également disponibles par le biais du Fonds vert de l'État français.

Les opportunités de financement de projet en faveur de la biodiversité se présentent chaque année. La chronologie du montage et de la soumission d'une candidature à un appel à projets commence idéalement par la conceptualisation collective du projet (s'inscrivant dans le cadre du déploiement de la SFS) et l'identification des besoins financiers associés, se poursuit par la veille et l'identification d'appels à projets pertinents, et finit par l'élaboration du dossier de candidature, sa validation par tous les partenaires, et sa transmission par la structure porteuse du projet.

Des bases partenariales solides, concrétisées par un engagement des partenaires en matière de contribution financière, humaine et/ou matérielle, sont également indispensables. Les porteurs de projets sont incités à solliciter les collectivités locales concernées (Gouvernement, province(s), commune...) suffisamment en amont de l'élaboration et de la soumission de la réponse à un appel à projet pour négocier les contributions financières constituant les co-financements généralement requis. Les engagements convenus peuvent être formalisés sous la forme de courriers de soutien détaillant les contributions envisagées en cas d'obtention de la subvention, à placer en annexe de la réponse à l'appel à projet.

Pour atteindre ses objectifs, il a été estimé que la SFS devrait être en partie financée par l'obtention d'au moins 4 subventions totalisant au moins 75 M F CFP sur la période 2024-2035, auxquels devraient s'ajouter un minimum de 20% du budget global des projets concernés soit environ 18 M F CFP de co-financements par les collectivités locales.

3. Partenariats avec le secteur privé

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) consiste à adopter sur une base volontaire une démarche de prise en compte des préoccupations sociales, environnementales et économiques de leurs parties prenantes au sein de leurs activités. Cela se traduit notamment par l'amélioration des effets qu'elles exercent sur la société et sur l'environnement. Pour assumer cette responsabilité, il est nécessaire pour les entreprises d'identifier les préoccupations de leurs clients, de leur personnel et de leurs collaborateurs.

Les contributeurs à la SFS 2035, notamment l'ANCB et les associations qui mettent en œuvre des opérations concrètes de gestion des FS, peuvent bénéficier de moyens financiers, matériels et/ou humains issus du secteur privé en formalisant une collaboration étroite avec les entreprises dont ils s'estiment parties prenantes. Ce type de collaboration innovante peut prendre différentes formes de partenariat, dans lesquels l'entreprise concernée fournit des ressources en échange de livrables à définir (tels qu'un rapport d'activité et/ou un bilan de l'utilisation des ressources fournies par exemple, ou encore un affichage public des logos de l'entreprise sur certains supports). Comme il ne découle pas d'obligations réglementaires, mais provient d'une initiative volontaire, le succès de ce type de partenariat réside dans l'établissement d'une relation de confiance et d'interactions régulières et satisfaisantes entre les partenaires.

Dans le cadre d'un démarchage spontané de la part des bénéficiaires potentiels (les contributeurs de la SFS 2035), la chronologie de l'établissement d'un tel partenariat avec le secteur privé sera idéalement séquencée par :

- ⊕ La production d'un dossier très synthétique de présentation d'un projet (contexte, localisation, parties prenantes, objectifs, interventions, calendrier, impacts) et des ressources requises,
- ⊕ L'identification des entreprises susceptibles de présenter des intérêts communs avec le projet (par leur localisation géographique, leur clientèle, leurs activités...), et de posséder les ressources recherchées,



- ⊕ La sollicitation et l'organisation d'un échange avec les personnes chargées de la gestion des partenariats de l'entreprise et/ou de l'exécution de sa stratégie RSE,
- ⊕ La négociation, la formalisation et l'exécution des modalités de partenariat, si possible de manière médiatisée.

Cette dernière étape laisse libre cours à la créativité des partenaires pour définir des méthodes innovantes de collaboration. À titre d'exemples de différentes façons dont la SFS pourrait bénéficier de partenariats avec le secteur privé, il pourrait s'agir de :

- ⊕ L'organisation annuelle d'une journée de cohésion pour les employés d'une entreprise, incluant un chantier de plantation participatif et une session de sensibilisation aux enjeux de la FS, pour un montant couvrant a minima le coût des plants, de la préparation du terrain, de l'encadrement et de l'animation de la journée, et des consommables éventuels ;
- ⊕ La mise en place, par une entreprise touristique (hôtel, compagnie aérienne, opérateur d'activités de loisir...), d'une option permettant à ses clients d'effectuer un don volontaire en faveur de la SFS, à un tarif fixe ou libre, en supplément de l'achat d'un service de l'entreprise ;
- ⊕ Le versement d'une proportion du chiffre d'affaires annuel d'une entreprise à une structure contribuant à la SFS, en échange de la réalisation d'actions de gestion des FS dans la zone d'influence de l'entreprise ;
- ⊕ Le versement à une structure contribuant à la SFS d'une proportion du prix d'une inscription à un événement sportif organisé au sein de paysages de FS (randonnée cycliste, raid pédestre, course d'orientation...);
- ⊕ L'offre, par une entreprise spécialisée, d'une réduction du tarif pour la conception, l'hébergement et/ou l'administration d'une plateforme de collecte de dons ;
- ⊕ La collecte ponctuelle de dons en nature (plants, matériel de mise en défens, outillage...) auprès de sponsors, à utiliser dans le cadre de chantiers spécifiques, ou comme lots offerts lors d'opérations de sensibilisation ou de mesures incitatives (concours...), etc.

Pour atteindre ses objectifs, il a été estimé que la SFS devrait être en partie financée par la mise en place de partenariats avec le secteur privé totalisant au moins 24 M F CFP sur la période 2024-2035, soit une moyenne de 2 M F CFP par an.



SEVE

Sciences • Environnement

Vulgarisation • Expertise

www.seve.nc

Marine AUBERT, PhD - **Ridet 1 538 297.001**

marine@seve.nc - tel. +687 86.99.29